

Cahier publié par le Gerpa

L'agriculture demain ?

***Cinq années de travaux du Cercle prospective
des filières agricole et alimentaire***

(Cercle animé par BASF Agro France)

Pierre CHAPUY

en collaboration avec Antoine Crabit et Michel Godet

- Cahier n°19 -

Avril 2006

Diffusion :

Librairie des Arts et Métiers – 33 rue Réaumur – 75003 Paris

Tél : +33 (0)1 42 72 12 43 – Fax : +33 (0)1 42 72 48 56

Prix : XX € (frais de port en sus)

SOMMAIRE

Avant-propos : Le Cercle prospective des filières agricole et alimentaire, dix années de réflexion en commun	4
Le Cercle Prospective des filières agricole et alimentaire : Un thème de travail retenu chaque année	6

PARTIE 1 : Synthèse

Trois regards prospectifs sur les relations entre les agriculteurs, la filière agroalimentaire et la société	9
Quels agriculteurs pour quelles agricultures en 2010 en France ? (<i>Travaux 2000-2001</i>)	11
- Cinq visions de l'agriculture française en 2010	14
- Le scénario 4 - « Contraintes fortes à la production en EU et marchés libérés » : un regard rétro-prospectif	15
- Derrière les politiques agricoles, quelles conséquences ... ?	16
Certitudes et incertitudes issues de la réforme de la PAC de 2003, et conséquences possibles sur les comportements des agriculteurs (<i>Travaux 2003-2004</i>)	17
Quelles techniques demain pour les productions agricoles en France, et quelle acceptabilité par la société française ? (<i>Travaux 2005</i>)	20

PARTIE 2 : Principaux résultats des travaux 2000-2005

Etude 1 : Quels agriculteurs pour quelles agricultures en France en 2010 ? Cinq scénarios possibles, et leurs enjeux pour la filière et pour la société française

Réfléchir en commun à l'avenir de la filière : une démarche en trois étapes	25
La description et l'analyse des scénarios d'encadrement	27
- Le scénario « Agriculture libérale avec dualisation des métiers de l'agriculture »	27
- Le scénario « La PAC verte subventionnée et administrée »	30
Des questions clés à la collectivité et aux décideurs : quelle France choisir pour demain ?	32

Etude 2 : Certitudes et incertitudes issues de la réforme de la PAC de 2003, et conséquences sur les comportements des agriculteurs

Les points clés de la réforme de la PAC de juin 2003 : la base de départ pour l'analyse des certitudes et incertitudes pour les filières	33
Conséquences attendues de la réforme sur les facteurs clés de l'activité agricole et des agriculteurs	34
Les paramètres clés pour la structuration des comportements agriculteurs	36
Les conséquences de la réforme sur les attentes des agriculteurs : trois profils d'agriculteurs demain	36
- Profil A : Pierre, l'agriculteur industriel et financier	37
- Profil B : Hubert, agriculteur « raisonné »	38
- Profil C : Léon, en colère, attend la retraite !	39

Etude 3 : « Horizon 2008 » - Quelles techniques demain pour le productions agricoles en France, et ... quelle acceptabilité par la société française ?

Les travaux de l'année 2005	40
Les choix techniques de production agricoles sont-ils une réponse aux attentes de la société ? Une évaluation économique, sociale et environnementale	40
- L'analyse : un travail d'évaluation sur deux grandes familles de production agricole, céréales et oléo-protéagineux et fruits et légumes	41
- Le point de vue de consommateurs lors de leurs achats de fruits et légumes	45
Les enjeux prospectifs majeurs pour la production agricole en France et en Europe et les objectifs associés pour la filière	46
- Identification des enjeux et des objectifs	47
- Hiérarchisation des objectifs	49

■ ANNEXES

Annexe 1 - Les vingt-trois questions clés du questionnaire Prob-Expert sur le futur de la filière agricole	52
Annexe 2 - Les réponses aux vingt-trois questions clés du questionnaire Prob-Expert sur le futur de la filière agricole	54
Annexe 3 - A propos de la méthode Prob-Expert	56
Annexe 4 - Dix-sept critères d'évaluation des trajectoires techniques agricoles	57
Annexe 5 - La réforme de la Politique agricole commune décidée à Luxembourg en juin 2003	59
Annexe 6 - L'avenir de la filière agricole par BASF et ses clients : Les dix années de la démarche prospective (1995-2005)	61
Bibliographie	64



Avant-propos

Le Cercle prospective des filières agricole et alimentaire, dix années de réflexion en commun

Le « Cercle prospective des filières agricole et alimentaire » est né en 1995 à l'initiative de BASF Agro France. Pour ce fabricant de produits de protection des plantes¹, il s'agissait - avec ses clients - de tenter d'anticiper et de comprendre les changements qui pourraient affecter demain le monde agricole et les acteurs de la filière : fournisseurs, distributeurs, industrie agroalimentaire, ...

Les représentants de la grande distribution et des associations de consommateurs ont été rapidement associés à ces travaux. Quatre à cinq fois dans l'année, une journée de travail permet d'engager un véritable travail collectif, d'échanger sur les analyses de chacun et de dégager une synthèse prospective commune. Les travaux sont ensuite présentés et débattus lors d'un séminaire de synthèse final où d'autres experts ou acteurs peuvent critiquer et compléter les réflexions.

Les explorations prospectives, les analyses, les échanges au sein du Cercle font ainsi émerger les enjeux majeurs du futur, que chacun peut ensuite intégrer dans son propre questionnement stratégique, spécifique à son entreprise ou son organisation.

Les travaux du Cercle entre 2000 et 2005

Le Cercle a dans un premier temps abordé - entre les années 1995 et 2000² - des interrogations concernant principalement l'avenir et les attentes des différents maillons de l'amont de la filière (agriculteurs, agrochimie, coopératives et négoce agricoles), et certaines thématiques qui prenaient une importance croissante, porteuse d'enjeux futurs majeurs pour ces acteurs économiques : environnement, sécurité sanitaire, cahiers des charges...

A la suite de ces premiers travaux³, et depuis cinq années, le Cercle Prospective des filières agricole et alimentaire a élargi sa réflexion et travaillé pour approfondir l'analyse et la compréhension des relations entre la production agricole et les filières agroalimentaires d'un côté et la société de l'autre, notamment au travers de ses relations avec les consommateurs et les citoyens. Il s'est ainsi penché successivement sur :

- l'exploration des conséquences de différents scénarios agricoles contrastés sur le consommateur et l'environnement en France à l'horizon 2010,

¹ Produits phytosanitaires, appelés également pesticides.

² Pour une synthèse des cinq premières années de travaux, voir : CHAPUY P., LAFOURCADE B., « L'avenir de la filière agricole par BASF et ses clients », *Revue française de gestion* n°128, mars-avril-mai 2000. (version en anglais : CHAPUY P., LAFOURCADE B., « *Technological forecasting and social change* » n°65, 2000, sous le titre « Scenarios and actors' strategies : the case of the agri-foodstuff Sector », pp 67-80).

³ Plusieurs ont fait l'objet de publications :

- CHAPUY P., GODET M., "Sécurité alimentaire et environnement, analyse du jeu d'acteurs par la méthode MACTOR", *Cahier du LIPS* n° 11, 1999 (plus version anglaise).
- CHAPUY P., MONTI R., "La filière agricole et l'environnement, Scénarios 2010 par la méthode Delphi-Abaque de Régnier", *Cahier du LIPS* n° 9, mars 1998, 44 pages.
- MONTI R. (sous la direction de), en collaboration avec MEUNIER F. et PACINI V., « BASF Agriculture et ses distributeurs : l'avenir en commun », *Travaux et Recherche de Prospective* n°3, octobre 1996, 96 pages.

- l'anticipation des contraintes et opportunités créées pour les agriculteurs par l'évolution de leur environnement sociétal et politique, national et européen ; suite notamment à la réforme de la Politique agricole commune (PAC) décidée à Luxembourg en juin 2003,
- la compréhension des écarts d'évaluation qui peuvent exister concernant les techniques de production agricole (évaluations de nature économique, sociale et environnementale) entre d'un côté les professionnels de la production agricole et les autres maillons de la filière, et d'autre part les points de vue des consommateurs et des citoyens.

Aujourd'hui, le Cercle de prospective s'engage dans une nouvelle phase de travaux visant à analyser les conséquences possibles pour les productions végétales en France (céréales et oléo-protéagineux) d'un scénario d'ouverture croissante des frontières et de libéralisation des marchés européens aux échanges mondiaux.

Je tiens à remercier tous les membres du Cercle et l'ensemble des intervenants et participants du Cercle ces cinq dernières années pour leur contribution active à cette réflexion collective (voir la liste de ces personnes ci-après) ainsi que Pierre CHAPUY et Michel GODET (professeurs au Conservatoire national des métiers), qui ont bien voulu nous assister dans cette tâche d'animation et dans la synthèse des différents travaux.

Vincent GROS
Président de BASF Agro France
Animateur du Cercle de prospective
des filières agricoles et alimentaires



Le Cercle prospective des filières agricole et alimentaire Un thème de travail retenu chaque année

Pour organiser leur réflexion, les membres du Cercle ont choisi un thème précis lors de chaque année de travail, ainsi qu'une méthode pour le traiter⁴. Ils ont ainsi abordé successivement :

1995-1996 : BASF et l'avenir de la distribution agricole.

1997 : Agriculture et Environnement, trois scénarios possibles à l'horizon 2010.

1998 : Sécurité alimentaire, analyse du jeu des acteurs.

1999 : Le Net et l'agriculture, quels enjeux pour les acteurs de la filière ?

2000 : Vers un référentiel commun pour l'agriculture raisonnée.

2001-2002 : Quels agriculteurs pour quelles agricultures en France en 2010 ? Cinq scénarios et leurs enjeux pour la filière et pour la société française ?

2003-2004 : Certitudes et incertitudes issues de la réforme de la PAC de 2003, et conséquences sur les comportements des agriculteurs.

2005 : Quelles techniques demain pour les productions agricoles en France ? Et quelle acceptabilité par la société française ?

Les membres du Cercle prospective au cours des années 2000-2005

M. BARTOLI	René	EMC2
M. BENOIST DU SABLON	Gérard	ORGECO / PRORECYCLAGE
M. BERTHE	Grégoire Yves	SEPROMA - Groupe LIMAGRAIN
M. BEULIN	Xavier	CETIOM
M. BRASSET		NOURICIA
M. BRETTE	Charles	ARVALIS - Institut du Végétal
M. CHRETIEN	Eric	C.A.L.
M. CINIER	Pierre	DIJON CEREALES
M. CLERJAUD	Gilles	CAVAC
M. CORMORECHE	Paul	SOUFFLET AGRICULTURE
M. COUGET	Yves	COOPERATIVE DE BONNEVAL
M. CRAPEZ	Guy	AGRALYS
M. DEBERSAC	Claude	SCARA
M. DROUET	Dominique	CER Mayenne
M. DUBOIN	Guillaume	AUDECOOP
M. DUBOIS	Hervé	VIVADOUR
M. DUPRE	Jean-Yves	DANONE
M. DUTARTRE	Dominique	CHAMPAGNE CEREALES
M. DUVERNOIS	Michel	TRANSVAL - COOP DE BEAUNE-VERDUN-SEURRE
M. FODRAL	Jean Charles	URCA
M. FOHANNO	Jean-Marc	LA TOULOUSAINNE DE CEREALES
M. FRISCH	Pierre	AUCHAN Centrale d'Achats
M. GARCIA	Ignace	URCA
M. GATEL	Bernard	LA DAUPHINOISE
M. GAUTHIER	Hervé	GIE TERRE DE France
M. GOS	Pierre	UNION SET
M. GRANGE	Jean François	CAC
M. GUIDEZ	Bernard	FARRE
M. GUILLON	Daniel	
M. GUILLON	Jean-Claude	LIMAGRAIN

⁴ Voir en annexe 6 le détail de ces thèmes avec leurs objectifs et les méthodes prospectives retenues.

Mme GUY	Armelle	COOPAGRI BRETAGNE
M. HAQUET	Bernard	FORCE 5
M. HAQUIN	Rémi	VALFRANCE
M. HUE	Jean-Baptiste	GIE TERRE DE FRANCE
M. JOURNE	Michel	CAC-Colmar
M. KREBS	Jean Marc	110 BOURGOGNE
M. LAMISSE	Francis	GROUPE COOPERATIF OCCITAN
M. LE BARON	Pierre	BONGRAIN S.A.
M. LEGENDRE	Fernand	UBC APPRO SICAPA
M. LEHALLE	Alain	LORCA
M. LELU	Jean Guy	AGRIDIS
M. LEPICARD	Alain	UNAAC/Ets LEPICARD
M. LEPOUTRE	Philippe	SEVEPI
M. LEROUGE	Michel	GIE Rhônalpappro
M. LEVEL	Jean	UNION SET
M. LOCQUET	François	CAL
M. LOISEAU	Jean-François	F.F.C.A.T.
M. MAILLET	Gérard	COOPAGRI BRETAGNE
M. MARTIN	Marc	EURALIS COOP DE PAU
M. MASSE	Jack	Arvalis - Institut du Végétal
M. MASSON	Yannick	TERRES DU SUD
M. MERLHES	Dominique	Générale Farine France
M. MISEROUX	Joël	EMC2
M. MORICE	Gérard	ARVALIS - Institut du Végétal
M. NEUVIALE	Pierre	FNA
M. PAGESSE	Pierre	LIMAGRAIN GENETICS
M. PAMART	Luc	CAPSEINE
M. PEPIN	Jean-Louis	NORIAP
M. PERETTI	Alain	CAPS SENS
M. PERNOT	Jean-Marie	SCARA
M. PROOT	Hubert	FORCE 5
M. RAYNAUD	Bernard	INVIVO
M. RENARD	Christian	VALFRANCE
M. ROUSSEAU	Christian	NOURICIA
M. SAURAT	Jean	LA TOULOUSAIN DE CEREALES
M. SCHUHLER	André	COMPTOIR AGRICOLE
M. SPIERS	Ludovic	AGRIAL
M. TERRAIN	Christophe	VIVADOUR - AGPM
M. TESTU	Bernard	COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL
M. THIERRY	Didier	SOUFFLET AGRICULTURE
M. THOMAS	Guillaume	Groupe DANONE
M. TUBERY	Gérard	FOP
M. VERCRUYSSE	Didier	TERRENA
M. CHAPUY	Pierre	GERPA
M. GODET	Michel	CNAM



Partie 1 : Synthèse

**Trois regards prospectifs sur les relations
entre les agriculteurs, la filière agroalimentaire
et la société**

**Quels agriculteurs pour quelles agricultures en 2010 en France ?
Cinq scénarios et leurs enjeux pour les filières agricole et alimentaire
et la société française
(Travaux 2000-2001)**

L'horizon 2006-2010 est apparu au début des années 2000 comme une source d'incertitudes importantes pour le secteur agricole et agroalimentaire français. Au long de ces quelques dix années, plusieurs évolutions majeures ont pesé - ou pèseront demain - sur l'avenir de l'agriculture française :

- transformation des règles du commerce mondial des produits agricoles et agroalimentaires,
- réforme de la PAC, avec une l'évaluation à mi-parcours prévue en 2003, mais qui a de fait débouché sur une réforme profonde lors des accords signés à Luxembourg ; réforme qui est aujourd'hui porteuse de conséquences majeures pour la production alimentaire en France et en Europe,
- interrogations ouvertes par la réforme du fonctionnement de l'UE ; élargissement de l'UE à un certain nombre de pays de l'Europe centrale et orientale réalisé en 2004,
- dynamique sociale et économique de transformation du monde agricole.

C'est sur la base de ce constat initial que le Cercle prospective a orienté ses travaux de l'année 2001-2002, en cherchant à répondre à la double question suivante :

- quels agriculteurs en France en 2010, pour quelles agricultures ?
- quelles conséquences et quels enjeux pour les acteurs de la filière, et quelles réponses stratégiques possibles de la distribution agricole ?

Des éléments de synthèse sont ici présentés, ainsi qu'un regard *a posteriori* sur les travaux et notamment sur un des scénarios, qui éclaire sur la pertinence, mais aussi sur la difficulté de la réflexion prospective. Des apports plus complets sont présentés dans la deuxième partie de ce cahier.

Les réponses à vingt-trois questions clés pour l'avenir de l'agriculture en France : des consensus et dissensus porteurs d'évolutions contrastées possibles

Le Cercle a choisi en 2001 de revenir, après des analyses prospectives concernant des sujets techniques parfois rejoints par l'actualité⁵, à des travaux résolument prospectifs et plus particulièrement centrés sur les filières et le monde des agriculteurs.

D'où, à l'issue de deux journées d'échanges en ateliers d'exploration prospective (sous la forme de trames de scénarios), la sélection d'un peu plus de vingt questions clés, réparties en trois domaines :

- le contexte socio-économique et les politiques publiques de l'agriculture,
- l'évolution des filières agricoles et agroalimentaires,
- l'évolution du monde des agriculteurs.

⁵ Cela a été le cas en particulier lors de la réflexion menée en 2000 - « Vers un référentiel commun pour l'agriculture raisonnée » - qui a précédé puis s'est déroulée en parallèle avec les travaux gouvernementaux sur ce même thème.

Ces questions clés ont été posées, au travers d'un questionnaire prospectif approprié (voir annexe 3), aux membres du Cercle et à un panel extérieur d'experts et d'acteurs de la filière⁶, qui ont ainsi révélé leur analyse des probabilités d'évolution sur ces vingt trois questions. Leur consensus et dissensus ont ainsi alimenté la construction des futurs possibles.

Les perspectives d'évolution du contexte socio-économique et les politiques agricoles

Les avis convergents

La quasi-totalité des membres du Cercle⁷ (plus de 85 %⁸) estiment ainsi en 2000 que l'intégration des Pays de l'Europe centrale et orientale dans la PAC sera réalisée à l'horizon 2010 et que la filière sera exposée à une surenchère réglementaire dans les domaines sanitaires et environnementaux. Ils pensent par ailleurs - pour 70 % d'entre eux - que la PAC deviendra une "boîte verte"⁹. Ils pensent enfin (bien que de façon non majoritaire cette fois, avec seulement 50 % des réponses) que des accidents sanitaires répétés vont vraisemblablement marquer les dix prochaines années.

Les avis divergents

A contrario, les opinions sont beaucoup plus variées sur les autres hypothèses concernant le contexte économique ou réglementaire, et les opinions et comportements consommateurs et citoyens. Il est ainsi probable que le consommateur ne paiera pas pour la traçabilité, la qualité de l'environnement et la sécurité sanitaire. De même pour l'existence, d'ici 2010, d'impasses environnementales majeures, créant une forte pression sur les activités de la filière¹⁰.

Enfin, la renationalisation de la PAC fait l'objet d'opinions très divergentes puisqu'elle apparaît incertaine pour 36 % des membres du Cercle, improbable ou très improbable pour 36 % et probable ou très probable pour 27 %. De même, la perspective d'une croissance économique supérieure à 2,2 % est considérée comme incertaine par 48 % des membres du Cercle, avec deux fois plus d'optimistes (36 %) que de pessimistes (15 %).

Les perspectives concernant l'évolution des filières

Les avis convergents

Les avis convergent avec 88 % des membres du Cercle qui croient à une concentration dans la distribution agricole d'ici 2010, avec une division par deux du nombre de coopératives. De même, ils sont 70 % à penser que les acteurs de la filière seront confrontés à une généralisation de l'obligation de résultats en matière de qualité et de traçabilité (même si cette évolution est jugée incertaine par 15 % des votants, et improbable pour 15 %). Ils sont également 73 % à considérer comme probable ou très probable l'usage des OGM de 2^{ème} et 3^{ème} génération (et sont 21 % à la juger incertaine).

⁶ Essentiellement d'autres acteurs de la filière (techniciens, élus, organisations techniques), mais aussi des représentants des pouvoirs publics ou d'associations.

⁷ Aux quarante membres du Cercle a été ajouté un second panel d'une trentaine de personnes appartenant à des professions, entreprises ou organisations agricoles et aux pouvoirs publics ; en moyenne, les votes des experts et personnalités extérieures n'ont pas été notablement différents de ceux du Cercle.

⁸ Somme des votes estimant probable et très probable l'hypothèse proposée.

⁹ Selon les définitions utilisées lors des négociations internationales sur les échanges de produits agricoles : « *Boîte orange* » : aides couplées à la production et aux prix de marchés (garanties de prix ...), qui seront progressivement supprimées; « *Boîte verte* » : Aides budgétaires n'ayant qu'un effet " nul ou, au plus, minime " sur la production et les échanges (environnement, préretraites, soutien du revenu découplé, ...), qui demeurent autorisées ; « *Boîte bleue* » : aides liées à un programme de limitation de la production et semi-découplées (versées sur une superficie ou un rendement fixes, ...).

¹⁰ Situations ou contraintes environnementales fortes limitant ou interdisant certaines productions dans certaines régions par exemple.

Par contre, ils sont 55 % à penser qu'il n'y aura pas d'abus et de rejet de la traçabilité par certains membres de la filière pour des raisons culturelles, comportementales, techniques ou économiques. Cet abus et ce rejet sont jugés incertain par 30 % des votants et probable pour 12 %.

Les avis plutôt divergents

A contrario, les avis divergent de façon plus ou moins tranchée sur deux sujets concernant l'évolution de la filière. L'acceptation des OGM de 1^{ère} génération - ce qui correspondrait à une rupture par rapport à la situation actuelle dans l'Union européenne - est considérée comme improbable ou très improbable pour 48 % des membres du Cercle, comme incertaine pour 30 % et probable ou très probable pour 21 %.

En ce qui concerne le paiement - par l'aval industriel ou commercial ou le consommateur - des efforts et de l'innovation de l'amont de la filière en matière sécurité sanitaire, de traçabilité et de préservation de l'environnement, il est jugé comme improbable ou très improbable pour 45 % des membres du Cercle, incertain pour 33 % et probable pour 21 %.

Les perspectives concernant l'évolution de l'agriculture et des agriculteurs

Sept hypothèses sur neuf font l'objet d'avis convergents¹¹, signe d'une grande homogénéité de points de vue des personnes interrogées sur l'avenir des agriculteurs et de l'agriculture.

Les avis convergents

À l'horizon 2010, les membres du Cercle s'attendent - pour 92 % d'entre eux -, à des syndicats agricoles profondément divisés, cette situation étant incertaine pour seulement 8 % des réponses. Ils estiment à 81 % que les urbains auront très largement pris le pouvoir dans l'espace rural¹². Ils pensent - à un peu plus de 80 % - que les relations agriculteurs/distributeurs (coopératives et négoce) auront été bouleversées ; ils sont seulement 15 % à la juger improbable ou très improbable.

Ils estiment probable ou très probable pour 69 % d'entre eux qu'il y aura au moins 300 000 actifs agricoles¹³. Parmi ces agriculteurs, le Cercle pense - pour 65 % des répondants - qu'en 2010 il y aura moins de 30 % des actifs agricoles qui seront des " entrepreneurs " ¹⁴ (mais ils sont 23 % à le juger improbable ou très improbable).

Ils jugent, dans la même proportion de 65 % probable ou très probable, que les agriculteurs seront " suiveurs " en matière d'environnement ; mais 19 % estiment cette évolution incertaine. Enfin, 65 % des membres du Cercle pensent que la diversification hors de la production agricole sera en 2010 perçue positivement ; mais une proportion de 27 % l'estime incertaine.

Les avis divergents

A contrario, les membres du Cercle ne divergent véritablement que sur deux sujets concernant le monde agricole. Ils ont des opinions très partagées lorsqu'ils envisagent l'ouverture du monde professionnel agricole : l'hypothèse selon laquelle 10 % des agriculteurs seront issus de l'extérieur du monde agricole est considérée comme incertaine par 42 % des membres du Cercle, probable ou très probable par 35 % et improbable ou très improbable pour 23 %.

Enfin, ils considèrent l'hypothèse selon laquelle les producteurs agricoles auront intégré la première transformation comme incertaine pour 38 % des membres du Cercle, improbable ou très improbable pour 38 % et probable ou très probable pour 23 %.

¹¹ Les avis convergent lorsque la majorité des personnes interrogées s'accordent sur la même vision de l'avenir.

¹² Seuls 15 % estiment cette évolution incertaine, et 4 % l'estiment improbable.

¹³ Les opinions sont incertaines pour 15 % et improbable ou très improbable pour 15 %.

¹⁴ « Entrepreneurs » au sens d'agriculteurs fortement engagés dans une logique développement économique de leur exploitation, souvent proche des comportements de dirigeants de PME-PMI.

Cinq visions de l'agriculture française en 2010

Sur la base de ces consensus et dissensus, et à l'aide d'une procédure de rapprochement des points de vue¹⁵, le Cercle a construit plusieurs scénarios globaux, articulant six questions considérées comme majeures notamment pour les acteurs de l'amont, et appartenant aux trois domaines étudiés (contexte socio-économique et réglementaire, filières, monde des agriculteurs) :

- la place de l'environnement et de la santé dans la politique agricole européenne,
- le consentement à payer des consommateurs pour la traçabilité et la sécurité,
- la concentration de la distribution agricole,
- les ressources affectées à l'amont agricole pour financer la traçabilité,
- la concentration des exploitations et le nombre d'agriculteurs,
- la perception de la diversification par les agriculteurs.

Cinq scénarios ont au final été construits et étudiés, tous vraisemblables selon le Cercle, mais aussi perçus comme les plus utiles pour la prise de conscience des enjeux du futur, et permettant notamment d'explorer des situations extrêmes de l'évolution du système :

- la « PAC verte administrée », ou la prééminence de la protection de la santé humaine et de la préservation de l'environnement ;
- une agriculture libérale et une « dualisation » de l'agriculture ;
- des tensions prolongées et de fait un *statu quo* entre les acteurs ;
- des contraintes réglementaires fortes à la production agricole en UE (sécurité sanitaire et environnement) et des marchés libérés (sans subvention à l'export ni barrières aux échanges) ;
- le scénario souhaité, celui du « *First best choice* ».

Ces cinq scénarios sont décrits de manière très synthétique ci-dessous, à partir de leur construction sur les questions clés majeures issues des trois domaines d'analyse. Ils sont détaillés dans la partie suivante de ce rapport.

Scénario 1 : La « PAC verte administrée »

La PAC est très largement centrée sur la préservation de la santé et de l'environnement (les mesures autorisées sont de type « boîte verte »¹⁶, mais de son côté le consommateur ne paie pas pour la sécurité/traçabilité, qu'il considère comme un dû ; on observe une forte concentration dans la distribution agricole ; l'amont agricole n'est pas payé de ses efforts en matière de sécurité/traçabilité ; une concentration limitée de la production agricole aboutit à plus de 300 000 actifs agricoles à temps plein en France, et la diversification agricole est perçue positivement par le monde agricole.

Scénario 2 : Agriculture libérale et dualisation de l'agriculture

La PAC demeure centrée sur les soutiens à la production et aux exports, et est peu orientée autour de l'environnement (la « boîte verte ») ; le consommateur ne paie pas pour la sécurité/traçabilité ; on observe une forte concentration dans la distribution agricole, et il y a moins de 300 000 actifs agricoles à temps plein en France ; la diversification agricole est perçue positivement par certains agriculteurs mais pas par tous, entraînant une dualisation de fait des métiers et des types d'agriculteurs ; l'amont agricole n'est pas payé de ses efforts en matière de sécurité/traçabilité.

¹⁵ Voir le cahier du LIPSOR consacré à des études de cas appliquant la méthode SMIC PROB-EXPERT (2006).

¹⁶ Voir plus haut la définition de la « boîte verte ».

Scénario 3 : Tension prolongée et statu quo

L'ensemble des acteurs (agriculteurs, citoyens, consommateurs et pouvoirs publics) "campent sur leurs positions" actuelles et bloquent une réforme profonde de la PAC : pas de "boîte verte" significative, pas de consentement à payer des consommateurs pour la sécurité/traçabilité ; on observe une forte concentration dans la distribution agricole ; l'amont agricole n'est pas payé de ses efforts en matière de sécurité/traçabilité ; il y a moins de 300 000 actifs agricoles à temps plein en France, et la diversification agricole n'est pas perçue positivement par les agriculteurs.

Scénario 4 : Contraintes réglementaires fortes à la production en UE et marchés libérés

Ce scénario est identique au scénario 1, avec le développement de contraintes qualitatives de production très fortes en UE en matière d'exigences sanitaires et environnementales, jointes à un marché libéral - pas de soutien à la production, pas de soutien à l'export et pas de barrières aux échanges ; mais aussi faiblesse ou absence de barrières sanitaires, environnementales ou sociales (pas de protectionnisme) : ce sera au consommateur de choisir !

Scénario 5 : le scénario souhaité, ou le « First best choice »

Il s'agit, du point de vue des membres du Cercle, du scénario le plus favorable pour l'avenir de l'agriculture et pour les acteurs de l'amont de la filière : en quelque sorte le scénario souhaité. La PAC devient une "boîte verte" et le consommateur paie pour la sécurité/traçabilité ; pas de concentration dans la distribution agricole et l'amont est payé de ses efforts ; la diversification de la production agricole est perçue positivement ; il demeure plus ou moins de 300 000 actifs agricoles à temps plein, avec la « mutation verte » qui est acceptée et "dualisation" partielle des types d'agriculteurs.

Les deux premiers de ces scénarios ont été complétés et approfondis qualitativement, dans leur contenu et dans leurs conséquences pour la filière et ses principaux acteurs, mais aussi quant à leurs conséquences sur l'environnement, la sécurité sanitaire et l'évolution de l'espace rural (voir partie 2).

Un regard rétro-prospectif sur le scénario 4 - « Contraintes fortes à la production en UE et marchés libérés »

Ce scénario ne résulte pas directement de la probabilisation menée par le biais du questionnaire, mais il a été proposé par l'un des membres du Cercle. Celui-ci, lors des débats autour des deux scénarios d'encadrement (le « Libéral » d'un côté, la « PAC Verte administrée » de l'autre, scénarios perçus initialement comme incompatibles dans leur logique), a considéré qu'il y avait la possibilité d'un scénario de conciliation de ces deux extrêmes, en quelque sorte en « additionnant », les préoccupations dominantes au sein du débat européen, que sont d'un côté la libéralisation des marchés et de l'autre la préservation de la santé et de l'environnement.

C'est ainsi qu'il a été suggéré de créer ce cinquième scénario qui ouvrirait les portes de l'Europe à la compétition internationale, par suppression à terme des barrières à l'entrée et des soutiens aux exports, pour satisfaire les tenants du marché libéral européen et de la compétition mondiale plus ouverte, ainsi que pour « donner des gages » par avance aux exigences attendues au sein de l'OMC.

Par ailleurs, puisque la société européenne est fortement préoccupée par les enjeux de la sécurité sanitaire des aliments, car encore sous le coup des crises des années 1990, et notamment de la vache folle, et que d'autre part plusieurs Etats membres (en particulier les pays nordiques) ainsi que nombre de citoyens sont préoccupés par la préservation de l'environnement, la politique agricole - qui se poursuit au travers d'un soutien direct aux agriculteurs - exige en contrepartie le respect strictement contrôlé des directives communautaires dans ces domaines (sécurité, santé, environnement, bien-être animal).

Le Cercle a cependant choisi de travailler à un approfondissement du contenu des deux scénarios considérés comme « encadrant » les futurs possibles, le « Libéral » et le « PAC verte (sécurité et environnement) administré ». Mais ce faisant il s'est interdit d'approfondir les enjeux combinés de ce

scénario non improbable – fondé sur un arbitrage politique de conciliation de deux extrêmes – qui pourrait s’avérer un scénario dangereux pour la production agricole et les filières alimentaires en Europe¹⁷.

Derrière les politiques agricoles, quelles conséquences pour l’alimentation, l’espace rural et la protection de l’environnement ? Les questions adressées à la collectivité et aux décideurs

L’analyse des deux scénarios détaillés (« Libéral » et « PAC verte administrée »), et celle de leurs conséquences en termes de sécurité sanitaire, de préservation de l’environnement, de dynamique dans l’espace rural, montre clairement l’importance de plusieurs questions clés, qui doivent faire l’objet de choix lucides de la part de la société :

- quelles seront demain les valeurs essentielles de la société européenne (les “ axes majeurs ”) sur lesquelles elle souhaitera et pourra fonder sa politique agricole et alimentaire : indépendance alimentaire, priorité au faible coût de l’alimentation, sécurité sanitaire, qualité des produits, lutte contre les pollutions, maintien d’une société rurale et de ses valeurs, protection de la faune et de la flore, maintien des paysages, aménagement du territoire et développement rural, ... ?
- quelles seront l’ampleur et la cohérence des demandes de sécurité sanitaire des aliments exigées par les consommateurs et citoyens européens ?
- quel rôle économique la société attend-elle de son agriculture, et en aval de son industrie agroalimentaire ?
- qu’attendra la société européenne de ses agriculteurs en matière d’entretien et de développement du territoire et de préservation de l’environnement ?
- quelle politique “ sociale ” la société européenne souhaite-t-elle mettre en place vis-à-vis de sa population agricole, du tissu social qu’elle représente et de la filière ?
- la France enfin souhaite-t-elle être proactive (et non seulement réactive) dans la définition de la future PAC (et avec quels alliés), et dans la défense des intérêts de l’UE dans la prochaine négociation de l’OMC concernant l’agriculture ?



¹⁷ Ce scénario était-il inconsciemment perçu par le Cercle comme « trop » dangereux pour être accepté comme probable, voire même seulement possible, puisqu’il consiste à ouvrir les frontières à la concurrence, tout en se « tirant une balle dans le pied » pour reprendre l’expression d’un membre du Cercle ?

Certitudes et incertitudes issues de la réforme de la PAC de 2003, et conséquences possibles sur les comportements des agriculteurs *(Travaux 2003-2004)*

Les accords de Luxembourg concernant la réforme de la PAC ont créé, par leur nature et leur contenu, de nouvelles certitudes et de nouvelles incertitudes, en particulier quant aux réactions et comportements des agriculteurs. C'est ce paysage de certitudes et incertitudes que le Cercle a choisi d'explorer pour en anticiper les conséquences possibles sur les attentes des agriculteurs, notamment en matière de services apportés par les industriels et coopératives ou négoce agricoles.

Les accords signés à Luxembourg sont une modification essentielle de la PAC, avec une « philosophie » sous-jacente profondément différente des quarante années précédentes.

En juin 2003, les chefs de gouvernement de l'union européenne (Union à 15) se sont réunis à Luxembourg pour échanger sur ce qui devait être un bilan à mi-parcours de la réforme de la PAC. Cette réunion a finalement débouché sur une modification considérable de la politique agricole commune.

Les différentes analyses de la PAC passée et de ses performances et limites, de ses évolutions souhaitées, les contraintes anticipées de la part des étapes futures de négociation internationale sur les échanges de produits agricoles et alimentaires au sein de l'OMC, les arbitrages au plus haut sommet des Etats (notamment entre le Président français et le Chancelier allemand) ont conduit finalement à une réforme très substantielle. Les fondements de la PAC ont été ainsi profondément modifiés, avec un recul considérable des financements anciens (assis sur la production), une ouverture à la concurrence internationale, et la mise en place d'une conditionnalité des aides (imposant le respect des textes communautaires comme condition de versement des aides).

Ainsi, la réforme met en place une politique qui n'est plus, comme des années 60 aux années 90s, principalement tournée vers le soutien à la production visant à garantir l'indépendance alimentaire européenne post seconde guerre mondiale, mais bien une politique qui vise à répondre d'abord aux besoins des citoyens et des consommateurs européens : « *La nouvelle PAC sera axée sur les consommateurs et les contribuables, tout en donnant aux agriculteurs la possibilité de produire en fonction des exigences du marché* ». Source : Commission européenne, communiqué de presse du 26 juin 2003.

La réforme de la PAC : certitudes et incertitudes pour les filières et les agriculteurs

Le Cercle a analysé le contenu de la réforme et a structuré une première vision de ses conséquences possibles sous la forme de certitudes et d'incertitudes pour les acteurs de la filière. La réforme s'articule autour d'une série de décisions concernant la base des aides, les conditions de leur versement et l'ouverture des marchés agricoles. De fait, du point de vue prospectif, quant à ses effets de moyen et long terme, la réforme est génératrice de nouvelles certitudes dans trois domaines :

Certitudes concernant les aides

- le financement des agriculteurs est basé sur le découplage, éventuellement partiel, de la production,
- un Droit à Paiement Unique (DPU) est institué,

- la modulation des aides est organisée dès 2005 pour financer des aides au développement rural,
- une réserve nationale des droits à primes est créée pour financer des programmes d'assistance aux exploitations fragiles.

Certitudes concernant la commercialisation des produits agricoles

- les marchés européens sont ouverts à la concurrence et à l'import, et l'accès de l'UE au marché mondial est mis en avant.

Certitudes concernant la préservation de l'environnement

- le paiement unique est subordonné au respect des normes européennes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire et bien-être des animaux : c'est la conditionnalité,
- un système facultatif de conseil agricole est introduit.

Incertitudes majeures ou questions clés

A côté de ces certitudes, ancrées dans la nouvelle PAC, plusieurs incertitudes majeures demeurent, voire même ont de fait été créées par la réforme, et notamment :

- quel sera le détail des modalités nationales d'application de ces textes ? notamment en ce qui concerne le découplage et son évolution, ainsi que l'application de la conditionnalité ?
- quels seront demain les budgets européens consacrés à la PAC ? Si le budget est apparemment fixé (politiquement) jusqu'en 2013, rien n'interdit de penser que ce qu'une décision politique a fait, une autre, plus tard, peut le défaire.

Mais surtout, trois questions majeures demeurent, à l'issue de cette réforme, questions qui sont porteuses de scénarios très contrastés d'évolution de l'agriculture française, et plus généralement européenne :

- quels seront les comportements des acteurs de la filière, face à cette réforme : industries, agriculteurs, distributeurs, grande distribution ?
- quel accueil réservera demain la société aux agriculteurs et à leurs nouvelles fonctions, moins étroitement liées à la préservation de l'autonomie alimentaire du continent ?
- quels effets pourraient être observés sur les productions dans les régions françaises ?

Les conséquences potentielles sur les comportements agriculteurs

Ces certitudes et incertitudes créent ainsi un contexte réglementaire fortement renouvelé tant pour les marchés agricoles que pour les soutiens européens. Elles auront donc des conséquences importantes sur les comportements et choix des agriculteurs. Une analyse collective au sein du Cercle a montré que cinq dimensions des choix de l'agriculteur pourraient être ainsi profondément modifiées, et leur importance devenir plus grande à l'avenir. Ces cinq dimensions sont les suivantes :

- la prise de risque,
- l'insertion sociale et environnementale,
- l'autonomie de décision,
- la gestion du patrimoine de l'agriculteur et de son exploitation,
- la gestion de la complexité.

En effet, la réforme de la PAC de Luxembourg et ses deux décisions fondamentales (plus de marché, conditionnalité) introduisent des modifications très sensibles des composantes de ces dimensions. Le tableau page suivante présente ces composantes détaillées et identifie plus précisément celles qui sont directement affectées par la réforme de 2003 (*texte en gras dans le tableau page suivante*).

Dimensions	Composantes
1. La prise de risques	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés • Aléas climatiques • Choix techniques (Choix des intrants...) • Assurances <ul style="list-style-type: none"> • Revenus / Aides • Contractualisation • Degré de respect de la norme (...)
2. L'insertion environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Conditionnalité • Vie locale (Contraintes et opportunités) • Image <ul style="list-style-type: none"> • Communication • Lien • Découplage (...) • Développement durable
3. L'autonomie de décision	<ul style="list-style-type: none"> • Droit à paiement unique • Choix de production • Choix de commercialisation <ul style="list-style-type: none"> • Itinéraires techniques • Choix « parcellaire » • Organisation de l'entreprise • Salariat et sous-traitance (...)
4. La gestion de patrimoine (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Séparation entre stratégie foncière et stratégie d'activités de production • Stratégie de valorisation à terme du patrimoine (foncier, matériel, droits à paiement unique) notamment en vue d'une cession et d'une sortie du métier
5. La gestion de la complexité (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblage complexe de décisions techniques, économiques, relationnelles, sur l'image... (Réglementation et mises aux normes)

(*) Ces deux dimensions n'ont pas été analysées plus en détail par le Cercle dans la construction des profils types d'agriculteurs (voir partie 2).

Trois profils représentatifs de trois dynamiques majeures d'évolution du monde des agriculteurs

Sur les trois premières dimensions ci-dessus, le Cercle a analysé la nature des attentes possibles de trois types d'agriculteurs, qui lui ont paru particulièrement représentatifs de l'évolution envisageable des producteurs agricoles en France :

- l'entrepreneur, individualiste, et proche culturellement de dirigeants de PME d'autres secteurs d'activité,
- l'entrepreneur agricole, fortement attaché à une stratégie collective avec les autres agriculteurs (en particulier au sein des mouvements coopératifs),
- l'agriculteur qui ne comprend pas ces mutations nécessaires, ou ne veut pas poursuivre son activité dans ce nouveau contexte politique et sociétal, et qui souvent va préparer son repli et sa fin d'activité.

Voir en partie 2 une mise en forme « journalistique » de ces profils, qui sont volontairement assez contrastés.¹⁸



¹⁸ Le Cercle a par la suite identifié - sur les différents leviers de la réponse de la distribution agricole - quelles seraient les offres les plus appropriées permettant de répondre aux attentes de ces différents profils. Il a également montré l'importance pour l'avenir de l'agriculture des comportements du monde agricole à l'égard de la règle de conditionnalité et de sa gestion.

**Quelles techniques demain pour les productions agricoles en France,
et ... quelle acceptabilité par la société française ?
(Travaux 2005)**

En 2005, la réflexion du Cercle avait pour objectif initial : « Identifier un socle commun aux différents acteurs de la filière pour défendre l'image d'une production agricole compétitive et durable en France et dans l'UE »

Pour ce faire, le Cercle a mené des travaux d'analyse multicritères des différents modes et techniques de production¹⁹ et de mesurer les écarts de perception de la production agricole en France par les différents acteurs, ainsi que de leur acceptation. Ceux-ci sont en effet porteurs de regards contrastés, notamment par la mise en avant et le poids accordés aux différents critères, qui peuvent varier d'un acteur à l'autre.

C'est ainsi qu'une même technique de production de blé peut être considérée comme très satisfaisante par l'agriculteur, car très rentable, mais *a contrario* peut être très mal évaluée par les associations de protection de la nature, car générant des pollutions inacceptables selon elles.

Dix-sept critères pour l'évaluation des techniques de productions agricoles pratiquées en France

Les critères utilisés sont ceux qui sont portés par les différents acteurs que sont les citoyens, les consommateurs et les acteurs de l'amont de la filière, notamment les agriculteurs. Ils ont été groupés en quatre familles (voir annexe) :

- Préservation de l'environnement physique (impact sur l'eau, paysage, faune et flore, air, énergies renouvelables, ...).
- Préservation de la santé humaine et des risques sanitaires lors des processus de production.
- Perception des consommateurs : sécurité sanitaire liée au produit agricole, qualité gustative, valeur nutritionnelle/valeur santé, appétence du produit (*image du produit*), régularité de la qualité, perception du rapport qualité/prix, valeur symbolique du produit (*terroir, label, ...*), disponibilité du produit (*des fraises toute l'année !*).
- Dimensions de la compétitivité pour l'amont de la filière²⁰ : coût de production, rentabilité, volatilité des prix, maîtrise technique, contraintes subies (réglementation, complexité des contrôles), valorisation de l'innovation, transparence, sécurité de l'approvisionnement.

Des opinions qui se répartissent sur deux grands axes :

Au total, la variété des points de vue selon les acteurs sur les différentes techniques de production analysées s'organise principalement autour des deux opposition suivantes :

- pour une part une opposition entre une vision restreinte aux aspects technico-techniques et de l'autre une vision socio-politique ou sociétale plus large ou plus globale,

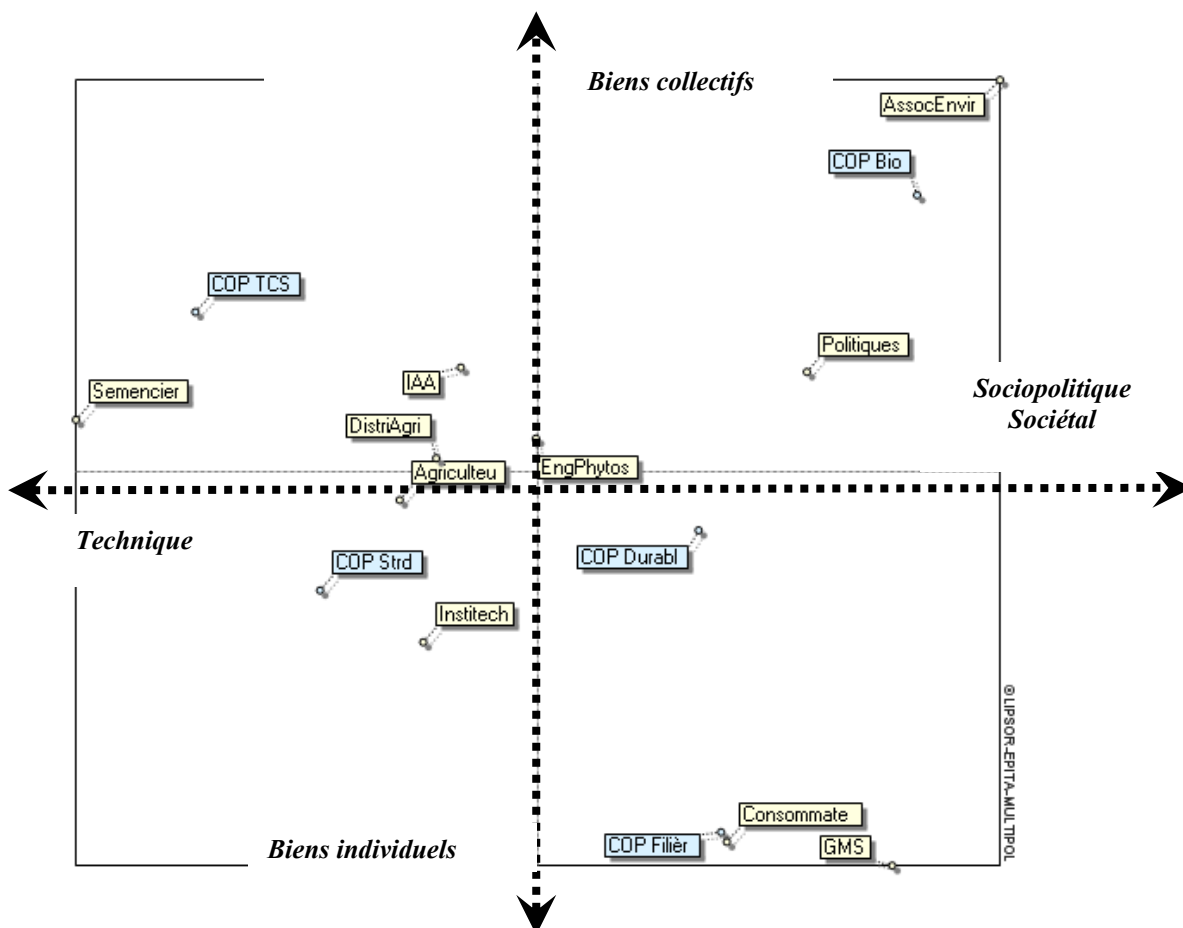
¹⁹ Cette analyse a porté sur deux filières de productions végétales : les céréales et oléo-protéagineux (COP), et les fruits et légumes.

²⁰ Compte tenu des objectifs et de la composition du Cercle, le travail a privilégié l'intérêt économique des acteurs de l'amont de la filière, et notamment des agriculteurs.

- pour une autre part une opposition entre les acteurs défendant la pérennité des biens « collectifs » (par exemple la qualité des ressources en eau, la biodiversité ...) et ceux qui défendent les intérêts plus directement individuels (notamment ceux centrés autour du consommateur).

Les deux axes apparaissent dans la Figure 1 ci-dessous représentant le « plan de proximité » entre les trajectoires techniques alternatives et les points de vue des différents acteurs.

Figure 1 : Plan de « proximité » entre acteurs et types de productions, illustration pour le cas des céréales et oléo-protéagineux (COP)



(Voir en partie 2 et en annexe les différents types de techniques de production de céréales et oléo-protéagineux évaluées, ainsi que les acteurs pris en compte)

D'un approfondissement de l'analyse, pour les céréales et oléo-protéagineux (voir ci-dessus) comme pour les fruits et légumes²¹, il ressort selon le Cercle prospective le diagnostic d'un triple écart aujourd'hui concernant la production agricole en France, triple écart concernant le consommateur, l'agriculteur et plus généralement la société française.

- Le consommateur a aujourd'hui en France un comportement paradoxal, écartelé entre son opinion ou ses attentes en tant que citoyen et ses actes en tant que « consommateur acheteur » : il porte une attention extrême aux enjeux de protection de la santé, de sécurité sanitaire et de préservation de l'environnement, il plébiscite les labels, le bio, mais dans le même temps il recherche souvent - de plus en plus - des prix les plus bas possibles, il augmente ses achats dans le hard discount, il met en danger dans certains cas, par son extrémisme de consommateur citoyen, les productions locales pour faire la place à des productions importées parfois moins sûres.

²¹ Pour ceux-ci, les circuits de commercialisation sont beaucoup plus courts et les transformations réalisées au sein de l'industrie agroalimentaire sont bien plus restreintes, voire nulles.

- De son côté l'agriculteur - et avec lui l'agriculture - est aujourd'hui écartelé entre la mise en avant de la tradition, des terroirs, et la nécessité d'une agriculture moderne et de son temps ; il demande pour beaucoup la poursuite de l'assistance des financements publics, mais se voit dans la réalité confronté de plus en plus à une compétition mondiale croissante ; il revendique un comportement autonome et défend ses intérêts individuels, tout en souhaitant des filières techniques et économiques agricoles puissantes ; il veut produire, mais doit aussi être attentif à la qualité de l'environnement et à la protection des milieux.
- Enfin la société française dans son ensemble, et avec elle la société européenne, hésite (semble-t-il de plus en plus, et contrairement à d'autres pays ou d'autres régions du monde), entre « *la confiance dans Pasteur* » ou « *le replis avec Malthus* », entre d'un côté la croyance dans les bénéfices de la science et du progrès technique, la confiance dans l'utilité de l'innovation, et de l'autre une attitude frileuse, une application étroite du principe de précaution, et une dérive parfois vers un immobilisme extrême au nom de la sécurité ou de l'environnement.

Face à ces écarts, à ces tensions chez le consommateur, chez l'agriculteur et au sein de la société tout entière, la filière de production agricole ne pourra pérenniser sa présence sur le sol français, et plus généralement sur le sol européen, qu'à condition de s'engager dans une stratégie fondée sur :

- la reconnaissance de ces écarts chez le consommateur, avec un discours adapté vers d'un côté l'acheteur attentif à un bon rapport qualité prix, et de l'autre le citoyen qui doit être rassuré sur la santé et l'environnement,
- une démarche unitaire, ou à tout le moins visant *a minima* à l'unité de discours au sein de la filière agricole, et au renoncement aux attaques internes,
- une attitude responsable et transparente de l'ensemble des professionnels de la filière, reconnaissant l'héritage du passé et revendiquant leur statut actuel de secteur de production engagé sur des marchés de plus en plus ouverts et concurrentiels.



Partie 2
Principaux résultats des travaux 2000-2005

Etude 1

Quels agriculteurs pour quelles agricultures en France en 2010 ? Cinq scénarios possibles, et leurs enjeux pour la filière et pour la société française

Réfléchir en commun à l'avenir de la filière : une démarche en trois étapes

La réflexion a consisté à répondre à deux questions prospectives :

- *Quels agriculteurs en 2010 en France, pour quelles agricultures ?*
- *Quelles conséquences pour la filière et la distribution agricole ?*

et à une question stratégique :

- *Quelles réponses stratégiques possibles pour la distribution agricole ?*

La démarche méthodologique mise en place s'est organisée autour des trois étapes suivantes ²⁵ :

- les questions clés du futur,
- les scénarios vraisemblables,
- les réponses stratégiques possibles.

Les étapes se sont appuyées sur l'utilisation de méthodes de prospective stratégique avec des travaux organisés sous la forme d'ateliers participatifs, avec des méthodes à la fois simples et efficaces, pour permettre la participation de l'ensemble des membres du Cercle et structurer des échanges à la fois prospectifs et créatifs.

²⁵ Le détail de la démarche méthodologique est présenté dans le cahier du LIPSOR n°21 concernant l'application de la méthode Prob-Expert.

Les questions clés

Dans un premier temps le Cercle – à travers des réflexions collectives menées en ateliers – a identifié 23 questions clés qui, selon ses membres, allaient principalement déterminer l’avenir de l’agriculture en France. Ces questions ont été regroupées en trois domaines :

- le contexte global socio-économique et politique de l’agriculture,
- la filière agroalimentaire,
- les agriculteurs.

Le questionnaire et la méthode Prob-Expert

Comme cela est souvent le cas dans les réflexions prospectives explorant à la fois plusieurs domaines, le questionnaire prospectif Prob-Expert²⁶ a été administré par voie postale en organisant deux tours d’enquête distinct :

- le premier tour a porté sur le contexte et la filière agroalimentaire,
- le deuxième sur les agriculteurs et l’agriculture.

Rappelons que ce questionnaire s’utilise dans le cadre de la méthode SMIC-Prob-Expert. Celle-ci est relativement souple d’utilisation. Elle peut être mise en place au sein d’un groupe de travail, lors d’une réunion de travail, ou comme cela a été le cas ici à distance. Ce choix a été motivé du fait du nombre de personnes consultées, et parce que les experts interrogés étaient difficiles à consulter autrement que par voie postale. Deux panels ont été interrogés :

- les membres du Cercle, soit une cinquantaine de personnes appartenant aux différents maillons de la filière agricole et agroalimentaire, depuis les agriculteurs, l’agrofourmure, jusqu’à la grande distribution, complétées par un représentant d’associations de consommateurs ;
- une quarantaine d’experts et personnalités qualifiées dans le monde agricole et agroalimentaire (Recherche et développement, pouvoirs publics, organisations professionnelles syndicales, distribution agricole, instituts techniques, ...), mais aussi en dehors (associations de consommateurs, experts de l’environnement, ...).

Le questionnaire Prob-Expert comportait deux types d’hypothèses à évaluer et notamment à probabiliser :

- des **hypothèses simples** issues des 23 questions clés. Il s’agissait d’apprécier la probabilité que chaque hypothèse soit réalisée à l’horizon 2010,
- des **hypothèses conditionnelles** pour plusieurs couples de questions clés dont l’on peut penser que les évolutions sont fortement liées. Il s’agissait d’indiquer la probabilité que l’hypothèse “ x ” soit réalisée à l’horizon 2010, sachant que l’hypothèse “ y ” est (ou n’est pas) réalisée.

Ce type d’enquête reste encore relativement original et permet d’obtenir des taux de réponses élevés : de 25 à 30 % pour le panel d’experts et de 50 à 75 % pour le Cercle selon les tours de questionnaires.

Les réponses au questionnaire ont permis :

- une synthèse des **visions du futur des personnes interrogées**, quant aux évolutions attendues concernant les questions clés,
- la construction de **scénarios** - visions cohérentes et probabilisées de questions clés sur le contexte, la filière et les agriculteurs - à l’aide des hypothèses conditionnelles sur quelques sujets majeurs, ou intéressant particulièrement la distribution agricole.

²⁶ Voir en annexe 1 les 23 questions du questionnaire Prob-Expert. Pour les aspects méthodologiques, se référer à l’ouvrage de M. GODET, *Manuel de prospective stratégique, tome 2 : l’art et la méthode*, Dunod, 2^{ème} édition, 2001. Le logiciel Prob-Expert est disponible en téléchargement gratuit sur le site du LIPSOR (www.cnam.fr/lipsor).

Un approfondissement des deux principaux scénarios, ainsi que l'identification de scénarios complémentaires, ont ensuite été réalisés en ateliers.

Les réponses stratégiques

Dans un **troisième temps**, l'analyse qualitative des conséquences et des enjeux pour les différents maillons de la filière a été réalisée en atelier pour les deux principaux scénarios.

Le Cercle a enfin approfondi les réponses stratégiques possibles de la distribution agricole en deux étapes :

- identification des actions possibles par des réponses “ au fil de l'eau ”, ou des réponses plus volontaristes à caractère “ réactif ”, “ pré-actif ” ou “ pro-actif ”, lors de travaux en ateliers,
- construction de « trajectoires stratégiques » complètes sur une dizaine de dimensions de la stratégie et du management d'entreprise, par le biais d'un questionnaire auprès de l'ensemble des membres du Cercle.

La description et l'analyse des scénarios d'encadrement

Deux scénarios ont été approfondis :

- “ *Agriculture libérale avec dualisation de l'agriculture* ”
- “ *PAC verte subventionnée et administrée* ”

Ces deux scénarios peuvent être considérés comme deux histoires contrastées de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation en Europe, “ encadrant ” en quelque sorte l'ensemble des futurs possibles.

Ils s'expliquent par des conditions d'émergences différentes, associant des dynamiques et des choix économiques, sociaux et politiques variés. Ils représentent des enjeux très différents pour l'agriculture et les agriculteurs en France. Ils ont surtout des conséquences très importantes pour le pays, conséquences très contrastées - voire opposées - pour son activité économique, ses échanges et l'avenir de son territoire.

Le scénario “ Agriculture libérale avec dualisation des métiers de l'agriculture ”

Les conditions d'émergence du scénario ³³

Si la volonté politique d'assurer, à l'issue de la seconde guerre mondiale, une sécurité d'approvisionnement alimentaire à l'Europe a été jugée comme une grande réussite, elle a néanmoins débouché, dans les années 80 et 90, sur un certain nombre d'effets jugés par certains inacceptables.

³³ Chaque scénario est rédigé au présent, comme si on se situait à l'échéance 2010, regardant parfois la période 2002-2010 comme une suite d'évolutions ayant abouti à la situation décrite pour 2010.

Elle a par ailleurs créé des difficultés croissantes avec plusieurs des partenaires de l'Europe (Etats-Unis, pays en développement, ...) dans le cadre des différentes négociations internationales.

L'existence de déséquilibres de production, de surplus au niveau Européen, l'importance des soutiens directs à la production dans un contexte mondial de libéralisation croissante des échanges internationaux, les conséquences des soutiens européens à la production (comme dans d'autres pays) sur les activités agricoles et les agriculteurs des pays en développement, la place toujours centrale du financement de la politique agricole dans le budget européen³⁴, ont ainsi conduit à une re-fondation de la politique agricole commune, et une redéfinition du rôle des financements communautaires.

Dans le même temps, la part de plus en plus réduite de l'agriculture dans le PIB communautaire et dans les échanges entre l'UE et le reste du monde, comme le pourcentage décroissant d'agriculteurs dans les actifs européens, ont fortement affaibli son poids économique tout autant que politique.

C'est ainsi que la dynamique libérale d'ouverture des marchés agricoles et alimentaires et de suppression progressive des soutiens à la production a été au cœur des négociations menées en 2003-2005 par l'OMC. Elle a trouvé au sein même de l'Europe des soutiens déterminants, notamment dans les pays du Nord, ce qui s'est traduit par une profonde réforme de la PAC en 2006.

Les conséquences sur la production agricole, la filière agroalimentaire et les agriculteurs

Cette réforme de la PAC conduit en 2010 à une baisse importante des soutiens à l'agriculture, à la quasi-disparition des soutiens à l'export, et à une ouverture importante du marché européen aux produits agricoles du reste du monde. La pression sur les coûts de production est dès lors très forte sur des marchés de plus en plus - voire totalement - ouverts.

La dynamique de recherche de productivité de l'agriculture française s'est ainsi poursuivie, après les trente dernières années - entre 1970 et 2000 - qui ont vu une production de blé multipliée par trois, celles de maïs, de porc et de fromage par deux, et le nombre d'exploitations divisé par trois³⁵.

Sous l'effet de l'ouverture à la concurrence, de la volonté de diversification et de création de valeur en amont chez les producteurs agricoles, les productions agricoles tendent à se segmenter en deux grandes classes :

- les "commodités agro-industrielles", produits en concurrence sur des marchés mondiaux libres, en très forte compétition sur les prix ; ce qui représente de 60 à 80 % de la production agricole respectant des normes standards ;
- les productions spécialisées liées à des terroirs ou à des modes de production peu intensifs, souvent produites sous signes de qualité, ou correspondant à des filières courtes de vente au consommateur final, qui ne représentent que de 5 à 20 % des productions (univers de niche).

La compétition est intense entre zones de production agricole intra-européennes et internationales. Les aléas des marchés mondiaux - fluctuation des cours - touchent directement une proportion très importante de la production agricole française, soumise aux effets des déséquilibres entre offre et demande, des aléas climatiques³⁶ ou des politiques géostratégiques de certains grands pays producteurs. Ils peuvent entraîner des effets brutaux sur certaines filières de production française ou dans certaines régions. Néanmoins, il demeure en Europe une base de production agricole comme levier d'une industrie alimentaire compétitive et fiable (sécurité sanitaire notamment).

³⁴ Alors que nombre d'autres priorités ont réclamé - appuyées en cela par de nombreux pays de l'UE - un soutien fort : recherche et développement, aménagement du territoire, accueil des nouveaux États membres ...

³⁵ Il n'y a plus en l'an 2000 que 650 000 exploitations, dont beaucoup avec des agriculteurs pluriactifs, ou pour lesquels l'agriculture est une activité seulement complémentaire, n'assurant plus la part principale du revenu du ménage.

³⁶ Aléas qui se sont vus renforcés par les conséquences déjà perceptibles de l'accroissement de l'effet de serre et de l'augmentation des catastrophes climatiques dans différents pays du monde.

Cette compétition est renforcée par le rôle central joué dans la filière agroalimentaire par un regroupement important³⁷ des industries agroalimentaires (une quarantaine de grands groupes en France) et de la grande distribution (trois groupes seulement en France, avec leurs marques de distributeurs de plus en plus fortes), qui sont en compétition intense pour la captation de la valeur ajoutée.

Les citoyens sont satisfaits d'une PAC qui est restée dans le cadre budgétaire défini au début de la décennie, mais ces mêmes citoyens et les consommateurs restent néanmoins toujours très exigeants en matière de sécurité sanitaire des aliments et de qualité de l'environnement, ce qui pose des problèmes de cohérence stratégique (à la production) ou commerciale (à la distribution).

Chez les agriculteurs, la pression sur les revenus et la concentration des exploitations se sont poursuivies, voire accélérées, et le monde agricole est marqué en 2010 par une " dualisation " forte des métiers :

- d'un côté des " entrepreneurs ", qui se comportent comme des dirigeants de PME ou PMI, à la tête d'entreprise de tailles de plus en plus grandes ; ils représentent de 60 à 70 000 agriculteurs sur des exploitations qui sont compétitives aux niveaux de prix mondiaux,
- de l'autre des agriculteurs de terroir ou d'accueil, qui peuvent représenter en 2010 encore une centaine de milliers d'agriculteurs³⁸. Ces agriculteurs, pour beaucoup pluriactifs, sont financés par leurs productions ou leurs services marchands, par les soutiens de la PAC qui demeurent, ou par des politiques nationales renouvelées, au titre du développement local et de la protection de l'espace rural.

Les trajectoires d'évolution des agriculteurs entre 2000 et 2010 ont ainsi été marquées par une grande variété : industrialisation, spécialisation, diversification, reconversion, abandon, ... La déprise est forte (SAU orpheline) dans de nombreuses régions où des terres agricoles ne sont pas exploitées lorsqu'elles ne rentrent pas dans l'un des deux modes de production dominants (agriculture compétitive sur les marchés mondiaux et agriculture de terroir ou d'accueil).

Les conséquences syndicales de cette variété de métiers, et au fond de cette " dualisation " du monde agricole peuvent être importantes, avec de fortes tensions qui se font jour entre des professionnels dont les métiers et les valeurs s'éloignent de plus en plus, maintenant ainsi une incapacité durable à construire un projet collectif pour l'agriculture française.

Les conséquences pour l'économie, la collectivité nationale, l'environnement et le développement de l'espace rural

Au total, cette " industrialisation " accélérée d'une grande part de la production agricole, et la très forte réduction générale du nombre d'agriculteurs posent des problèmes sociaux et économiques importants en termes d'emploi dans certaines régions, et ont des conséquences sur le développement des filières agroalimentaires.

Ces dernières, sensibles essentiellement aux coûts de leurs approvisionnements en produits agricoles, peuvent être incitées à désertir certaines zones de production communautaires pour transformer sur place les produits agricoles dans les pays hors d'Europe, notamment les pays en développement avec l'avantage complémentaire de bénéficier de coûts salariaux plus bas, ou bien importer des produits agricoles à bas prix.

Mais c'est aussi l'avenir de l'espace rural et la variété de ses fonctions économiques et non économiques qui sont en jeu. La réduction rapide du nombre d'agriculteurs dans l'espace rural risque ainsi de remettre en cause le rôle économique important qu'ils jouent de fait dans le tourisme et les loisirs, dans l'entretien du territoire national et de ses espaces naturels, et dans la production d'un cadre de vie prisé par un nombre important de citoyens, pour leur habitat comme pour leurs loisirs. La

³⁷ En France, en Europe et au niveau mondial.

³⁸ Certains d'entre eux ne sont pas d'origine agricole et viennent de la ville.

proportion croissante des agriculteurs pluriactifs conduit aussi à une réduction de fait de la production agricole sur les terres qu'ils occupent.

Le scénario “ La PAC verte subventionnée et administrée ”

Les conditions d'émergence du scénario

La place de l'agriculture et de la production agricole a baissé proportionnellement dans le produit intérieur brut national, comme dans les emplois, et le monde urbain et ses modes de vie, joint à celui des “ retraités ”, a pris une place croissante, souvent dominante, dans l'évolution et la conduite du développement de l'espace rural.

On observe ainsi une attention renouvelée de la population urbaine, des consommateurs et des citoyens pour l'espace rural³⁹ et naturel. Mais cet intérêt croissant ne s'accompagne pas toujours d'une vision bien informée, ou même seulement consciente des évolutions majeures à l'œuvre dans le monde agricole.

Dans un contexte mondial d'ouverture croissante des marchés, l'Europe entend néanmoins maintenir son soutien volontariste à son agriculture et à ses caractéristiques de productivité, de qualité, de sécurité et de traçabilité, tout en adaptant fortement les modalités de cette politique : soutiens largement orientés vers la personne, contractualisés, soutiens conditionnels en matière d'environnement, de qualité et de sécurité.

Une PAC résolument “ verte ” a été mise en place par la réforme de 2006, et la mutation choisie par l'Europe pour son agriculture a été un tournant majeur pour le monde agricole européen. Ce tournant s'est traduit par une baisse considérable, voire une disparition des soutiens à l'export, et par une forte montée en puissance des soutiens assis sur la protection de l'environnement, le développement rural et la sécurité sanitaire. Les aides sont désormais quasiment toutes éco-conditionnelles, et une re-nationalisation a été opérée pour certaines d'entre elles, correspondant notamment aux politiques locales de développement rural.

La collectivité entend ainsi, par le biais de soutiens maintenus à l'intention des agriculteurs, limiter les effets sociaux nés du renforcement de la compétition sur les marchés agricoles mondiaux, et pérenniser leur rôle de gestion et de préservation du territoire et de l'environnement, et de contribution au développement des espaces ruraux.

Ceci se traduit de fait par une évolution “ culturelle ” de la place des agriculteurs dans la société qui, pour beaucoup d'entre eux, à l'image des professions du secteur de la santé, sont ainsi devenus des micro-entrepreneurs indépendants financés largement par des fonds publics.

Les conséquences sur la production agricole, la filière agroalimentaire et les agriculteurs

Dans cette dynamique générale d'exigences toujours croissantes et d'administration scrupuleuse des aides, les risques de surenchère réglementaire en matière de sécurité sanitaire (production ou transformation) ou environnementale sont réels.

Cette évolution se traduit par le développement majeur de la traçabilité et des démarches de qualité et de certification, tant pour répondre aux besoins de transparence des financements européens et aux attentes du consommateur final, que pour satisfaire la demande d'information de l'aval de la filière (industries agroalimentaires et grande distribution), avec un développement important des cahiers des charges et une contractualisation croissante des productions.

³⁹ La France est en 2002 le premier pays du monde par le nombre de visiteurs étrangers (80 millions) et une très large part de cette attractivité vient de la qualité des espaces naturels et du patrimoine rural.

Les surenchères en matière d'information, de traçabilité et de certification pourraient conduire à une perte de lisibilité des objectifs, les consommateurs restant souvent " perdus " ou incertains devant cette masse de messages, parfois contradictoires ou difficiles à hiérarchiser.

Les conséquences de cette dynamique nouvelle sont importantes pour les agriculteurs :

- augmentation des contraintes en matière d'enregistrement d'informations et de transparence sur les pratiques et les modes de production,
- des liens systématiques ont été mis en place entre aides et informations requises,
- la gestion des exploitations est complexifiée, et peut décourager nombre de nouveaux agriculteurs,
- des contrôles réguliers se systématisent sur les exploitations.

Des risques de rejet ou de démotivation se précisent pour certains entrepreneurs individuels et exploitants agricoles qui souffrent de l'excès de contrôle.

D'un autre côté, cette exigence accrue de la société pour la qualité et l'environnement (exprimée par les citoyens et les consommateurs ⁴⁰) peut contribuer à améliorer fortement l'image de l'agriculture et des agriculteurs, pour autant que ces derniers fassent preuve d'une approche volontaire en ce domaine.

Le nombre des agriculteurs baisse, mais demeure au-dessus de 300 000, compte tenu du maintien d'exploitations pluri-actives, et des financements qui favorisent les exploitations relativement peu intensives. Le niveau de subvention est en progression constante, de plus en plus élevé et de plus en plus difficile à supporter.

Les conséquences pour l'économie, la collectivité nationale, l'environnement et le développement de l'espace rural

La politique agricole demeure un des piliers de la politique européenne, mais elle a été mise au service d'objectifs multiples que le citoyen européen considère comme prioritaires : maintien d'une production agricole importante sur le territoire communautaire, sécurité sanitaire, qualité des produits, préservation de l'espace rural, équilibre des territoires. Le niveau de subvention nécessaire, en progression constante, s'avère cependant très élevé et difficile à mobiliser dans les cadres budgétaires communautaires ou nationaux.

Les conséquences sur l'aval de la filière sont variées et contrastées. D'un côté le maintien de production agricole avec un haut niveau de qualité et de traçabilité est cohérent avec la présence durable de firmes industrielles de transformations qui produisent des biens de consommations demandées par les consommateurs européens exigeants, biens qui trouvent aussi des marchés croissants hors de l'Europe.

D'un autre côté, pour une part de la production industrielle (IAA) et du commerce (grande distribution), la production agricole à faibles coûts est limitée, et les multinationales de ce secteur, comme les grandes firmes de la distribution, s'approvisionnent ainsi largement sur un marché mondial, ou délocalisent une partie de leurs activités au plus proche des productions agricoles à faible coût.

L'entretien et le développement du territoire sont mieux assurés, que ce soit dans le domaine de la préservation de l'environnement ou des paysages. L'offre à direction du tourisme et des loisirs est renforcée, et un grand nombre d'exploitations sont à même de développer une multi-activité bénéfique pour leurs revenus, comme pour un rapprochement du monde rural et du monde urbain. Cette évolution serait un facteur du tissu social.

⁴⁰ Même si seulement une fraction d'entre ces derniers est prête à payer spécifiquement pour ce faire !

Des questions clés à la collectivité et aux décideurs : quelle France choisir pour demain?

L'analyse des deux scénarios montre à l'évidence l'importance - pour l'avenir de l'agriculture et des agriculteurs en France et dans l'UE - de plusieurs questions stratégiques clés, qui doivent faire l'objet d'analyse et de choix explicites de la part de la société :

- quelles seront demain les valeurs essentielles de la société européenne (les " axes majeurs ") sur lesquelles elle souhaitera et pourra fonder sa politique agricole et alimentaire : indépendance alimentaire, priorité au faible coût de l'alimentation, sécurité sanitaire, qualité des produits, lutte contre les pollutions, maintien d'une société rurale et de ses valeurs, protection de la faune et de la flore, maintien des paysages, aménagement du territoire et développement rural, ... ?
- quelles seront l'ampleur et la cohérence des demandes de sécurité sanitaire des aliments exigées par les consommateurs et citoyens européens ?
- quel rôle économique la société attend-elle de son agriculture, et en aval de son industrie agroalimentaire ?
- qu'attendra la société européenne de ses agriculteurs en matière d'entretien et de développement du territoire et de préservation de l'environnement ?
- quelle politique " sociale " la société européenne souhaite-t-elle mettre en place vis-à-vis de sa population agricole, du tissu social qu'elle représente et de la filière ?
- la France, enfin, souhaite-t-elle être proactive (et non seulement réactive) dans la définition de la future PAC (et avec quels alliés), et dans la défense des intérêts de l'UE dans la prochaine négociation de l'OMC concernant l'agriculture ?

L'étude des deux scénarios, histoires contrastées possibles du futur de l'agriculture européenne et française, a ainsi été menée en portant d'abord l'attention sur l'analyse de leurs conditions d'émergence. Elle a aussi permis la mesure de leurs conséquences sur l'activité agricole en 2010, sur les activités de l'industrie agroalimentaire, et plus généralement sur l'évolution de l'espace rural et de ses qualités et ressources au service de la nation. Ces deux histoires montrent bien l'importance des décisions publiques nationales et communautaires dans ce domaine.



Etude 2

Certitudes et incertitudes issues de la réforme de la PAC de 2003, et conséquences sur les comportements des agriculteurs

Les points clés de la réforme de la PAC de juin 2003 : la base de départ pour l'analyse des certitudes et incertitudes pour les filières

La volonté politique européenne derrière la réforme de la PAC décidée à Luxembourg en juin 2003 est parfaitement claire, et qui plus est tout à fait explicite :

« La nouvelle PAC sera axée sur les consommateurs et les contribuables, tout en donnant aux agriculteurs la possibilité de produire en fonction des exigences du marché ».

Source : Commission européenne, **communiqué de presse** du 26 juin 2003.

Deux principes fondamentaux structurent cette profonde réforme ⁴¹ :

A) Le principe de base du financement des agriculteurs est un système découplé de la production, mais un découplage partiel demeure possible :

- introduction du découplage total des aides et possibilité pour les Etats membres d'en « recoupler » une partie,
- toutes les aides actuelles sont remplacées par un paiement unique (dit Droit de paiement unique, ou DPU) basé sur des droits historiques acquis.

B) Ce nouveau paiement unique est subordonné au respect par tous les agriculteurs de normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire et de bien-être des animaux :

- l'agriculteur devra respecter les 18 réglementations communautaires en matière d'environnement (à l'horizon 2005), de santé publique (2006) et de bien-être des animaux (2006),
- il a l'obligation d'entretien des terres suivant les « bonnes pratiques agricoles »,
- des contrôles seront opérés sur la base d'indicateurs précis,
- des sanctions sous forme de réductions d'aides sont prévues.

Prises lors de la « révision à mi-parcours » de la PAC, qui ne devait être à l'origine réformée qu'en 2006, ces décisions résultent notamment d'un accord entre le Président de la République française et le Chancelier fédéral allemand, conduisant par ailleurs à sécuriser jusqu'à l'horizon 2013 le budget communautaire dévolu à la politique agricole. Elles laissent néanmoins une part non négligeable de choix aux Etats membres dans les modalités d'application de ces orientations (ampleur du découplage, modalités de contrôle des aides, ...).

Dès lors ces décisions sont créatrices de certitudes (les nouvelles règles) mais aussi d'incertitudes nouvelles (les modalités d'application des règles notamment), ainsi que la façon dont les acteurs vont réagir et se positionner par rapport à ces nouvelles règles du jeu. Dans ce contexte nouveau, les

⁴¹ Voir le détail des huit éléments majeurs de la réforme en annexe 4.

réactions, positionnements et décisions des agriculteurs sont particulièrement attendus de la part des autres acteurs économiques de l'amont de la filière, les firmes de l'agrofourriture et les entreprises d'approvisionnement et de collecte que sont les coopératives et les négoce agricoles.

Conséquences attendues de la réforme sur les facteurs clés de l'activité agricole et des agriculteurs

Une première visualisation de ce nouveau paysage de certitudes et d'incertitudes a été exploré (voir partie 1). Sur cette base, les membres du Cercle ont poursuivi leur analyse prospective qualitative⁴² pour en déduire un certain nombre d'anticipations des dynamiques futures des marchés et des professions, qui ont été organisés autour de six composantes clés :

- Deux tendances lourdes issues directement des décisions de Luxembourg :
 - le poids croissant des marchés de productions agricoles,
 - la systématisation de la conditionnalité.
- Trois domaines d'analyse des conséquences de ces décisions sur les activités agroalimentaires :
 - l'évolution des filières,
 - le développement et les choix techniques,
 - l'insertion de l'agriculture dans la société.
- Une dimension du contexte futur dans lequel les filières vont opérer :
 - l'évolution des règles de Luxembourg elles-mêmes et de leurs conditions d'application.

Compte tenu des priorités de travail du Cercle lors de cette étude, ce dernier aspect n'a pas été exploré plus avant.

Les impacts d'un poids croissant des marchés agricoles plus ouverts, voire totalement libérés

Le poids croissant des marchés va jouer naturellement sur les prix ; il est anticipé une plus grande volatilité des prix, un développement des marchés à terme, ainsi que le développement des assurances pour garantir les autres aléas ; mais des conséquences sont également attendues plus en aval dans les filières, avec une évolution du comportement des centrales d'achat qui pousseront les prix mondiaux à être stabilisés vers le bas.

Dans le domaine des conséquences sur l'offre, les décisions de Luxembourg risquent d'augmenter les incertitudes dans les choix de production, avec une plus grande prise de risques. Plus généralement, le poids croissant des marchés peut se traduire en matière d'offre par une surabondance ou une pénurie plus fréquente.

Enfin, en ce qui concerne les effets sur la concurrence, plus de marché signifie naturellement de nouvelles formes de concurrence liées aux « rentes » par exploitation basées sur les productions passées⁴³, ainsi qu'une forte concurrence à l'exportation et des baisses des parts de marchés anticipées pour les productions françaises.

Les effets attendus de la systématisation de la « conditionnalité » des aides futures

La systématisation de la conditionnalité des aides va entraîner, selon le Cercle, de nouveaux investissements nécessaires à cette adaptation et une augmentation possible des charges d'exploitation, avec peut-être une incidence sur les prix payés par le consommateur.

⁴² En terme de méthode, essentiellement sous la forme de travaux collectifs en atelier, sans méthodologie particulièrement formelle.

⁴³ Lié au mécanisme et à la base de calcul des droits de paiement unique (voir annexe 4).

Des risques sont associés à cette généralisation de la conditionnalité : des dérives vers une application maximaliste du principe de précaution (interdisant certaines pratiques ou certaines techniques, ou ralentissant la pénétration d'innovations). Le Cercle s'attend également à une augmentation des contraintes économiques et réglementaires dans le domaine de l'eau, avec un risque de déclassement de certaines zones agricoles au titre de la protection de l'environnement. De même qu'il estime possible des conséquences accrues en matière de responsabilités civiles et pénales dans ces domaines.

Le Cercle s'attend également de manière qualitative à plusieurs conséquences dans les domaines de la qualité, avec des conditions plus favorables pour le développement du bio, et un refuge possible de certains producteurs dans les signes officiels de qualité, entraînant une certaine homogénéisation des productions par région. Ces évolutions peuvent aussi favoriser un « immobilisme » aggravé des centrales d'achat autour des exigences de la société concernant les aspects « qualité – sécurité – image », et la victoire des « externalités négatives » sur les intérêts technico-économiques.

Les conséquences de la réforme sur la transformation des filières

Une réorganisation profonde des filières de production et de transformation agricole et alimentaire est attendue, avec les principales évolutions suivantes :

- le passage de filières de producteurs à des filières de prestataires de services,
- une concentration accrue et la formation de grands comptes avec développement de marques et de marchés de commodité,
- le regroupement des vendeurs et la diminution du nombre d'intermédiaires,
- des actions interprofessionnelles pour les négociations : base réglementaire / charte / contrat,
- la nécessité d'une présence coordonnée sur les marchés pour bénéficier de meilleurs rapports de force.

En matière de lignes de produits, le Cercle estime que la réforme devrait augmenter l'hétérogénéité des produits mis sur le marché, mais il s'interroge aussi sur l'avenir des AOC.

Enfin, il anticipe clairement un durcissement des relations commerciales, qui se traduirait par les évolutions suivantes :

- un accroissement de la compétition,
- une compétition plus importante au niveau des prix favorisant les centrales d'achat et la contractualisation pluriannuelle,
- le développement de conseils et services pour la distribution,
- une plus grande contractualisation des produits et des services,
- un élargissement de l'offre et de la concurrence en matière de contrôles et de certifications,
- une contractualisation étendue sur l'ensemble des filières pour les marchés intracommunautaires,
- une interrogation sur l'évolution des rapports entre production et distribution.

Les conséquences de la réforme sur le développement et les choix techniques

Ces conséquences vont d'abord s'observer dans les exploitations avec un poids croissant des logiques « d'entrepreneurs » et de « gestionnaires », une dichotomie croissante entre petites et grandes exploitations, ainsi qu'un recours accru à la sous-traitance (travaux agricoles, ...).

Les effets se feront également sentir dans de nouvelles contraintes pour la gestion :

- une gestion financière accrue, des besoins en informations et conseils,
- des choix orientés vers le court terme et la simplicité,
- des pressions plus fortes sur les coûts de production,
- une dynamique portant à la mutualisation des outils de production.

On devrait observer la mise en place de « stratégies foncières différenciées » entre terres rentables et moins rentables, le développement de pôles de compétitivité selon les régions, ainsi que des possibilités d'investissement qui s'organisent prioritairement en fonction des aides et des marchés. Les besoins augmenteront dans le domaine des compétences en marketing et en approches technico-commerciales, et en ce qui concerne la recherche de main-d'œuvre qualifiée.

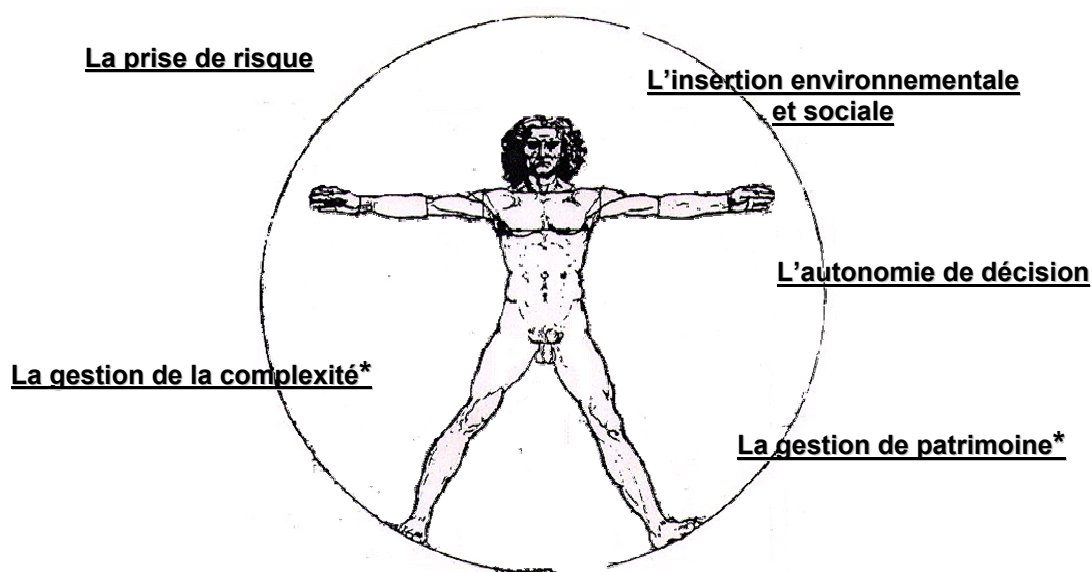
Les conséquences de la réforme sur l'insertion de l'agriculture dans la société

La réforme, enfin, va modifier sensiblement les attentes concernant les modalités de l'insertion de la production agricole dans la société qui l'entoure, avec pour principales évolutions pressenties :

- une plus grande différenciation des contraintes selon les régions et les types de campagnes,
- de nouveaux besoins qui émergeront pour l'entretien d'espaces et équipements associés,
- une augmentation des attentes - et des réponses nécessaires - en matière de développement durable, de consommation durable, et d'une manière plus générale de responsabilité sociale.

Les paramètres clés pour la structuration des comportements agriculteurs

La réforme de la PAC, ainsi que ses conséquences attendues - ou supposées - développées ci-dessus vont conduire à des modifications dans les comportements des différents agriculteurs, qui devront faire face à l'évolution des politiques ainsi qu'aux nouvelles règles du jeu des marchés agricoles. Ces évolutions de l'agriculteur s'organiseront autour de cinq dimensions majeures (voir schéma ci-dessous).



Trois profils d'agriculteurs ont été explorés par le Cercle, à partir des dynamiques actuelles observés chez les agriculteurs, et en se concentrant sur trois dimensions majeures : l'autonomie de décision, la prise de risque et l'insertion environnementale et sociale.

Les conséquences de la réforme sur les attentes des agriculteurs : trois profils d'agriculteurs demain

Ces trois profils ne sont naturellement pas les seuls qui seront présents dans les campagnes françaises. Mais ils représentent pour le Cercle et ses membres trois trajectoires caractéristiques des principales évolutions possibles du monde des agriculteurs en France.

Ils ont d'abord été construits de façon technique par le Cercle, puis mis en forme par un journaliste scientifique ; l'objectif étant ainsi de produire une version plus « accessible » de ces profils, facilitant leur utilisation pour réfléchir aux évolutions possibles, ou souhaitables, de l'agriculture en France.

Profil A : Pierre, l'agriculteur industriel et financier

Pierre cultive 250 hectares de bonne terre en plaine beauceronne. Son exploitation ne mérite n'a plus de ferme que le nom. C'est une entité industrielle tout entière tendue vers la productivité. Pierre est pleinement dans la compétition mondiale. Il se bat sur les marchés contre d'autres agriculteurs du bout du monde. Son concurrent n'est plus son voisin. Son blé, son orge et son maïs doivent le nourrir aussi bas que soient les prix offerts.

Pierre affirme qu'il a gagné en liberté. Il n'est plus esclave de la terre. Avec ses voisins, ils ont mis tout le matériel en commun et un seul ouvrier passe d'une exploitation à l'autre. Cela laisse le temps de prendre les décisions. Pierre fait ses comptes à la recherche de la plus large des marges. Son ordinateur mouline le montant des aides de Bruxelles, les prix mondiaux du blé, les frais d'exploitation.

Grâce aux nouvelles technologies de production et d'information, grâce à un travail calculé et largement sous-traité, Pierre s'est offert le matériel le plus puissant, le plus efficace pour ne perdre aucune minute dans des parcelles qui dépassent toutes les vingt hectares de surface. Rien ne doit entraver la marche des semailles, des traitements, des épandages. Guidés par GPS, ses engins optimisent les ajouts d'intrants au vu des analyses pédologiques, des informations météo et des conseils agronomiques recueillis auprès des meilleurs bureaux de conseils privés.

Pierre achète la semence prometteuse des meilleurs rendements. Il apporte au bon moment les doses appropriées d'engrais et de phytosanitaires suivant ce que lui dit sa station météo personnelle. Il a en tête les résultats obtenus sur des parcelles tests par les organismes techniques. Des rendements qui atteignent 130 quintaux pour le blé. Il ne fréquente même plus la coopérative. Il va chercher des conseils sur mesure auprès de techniciens qui s'engagent à améliorer ses choix, et quand il faut vendre la récolte, il s'adresse directement à ses mandataires. Tout est mis en œuvre pour optimiser les gains.

Pierre fait des analyses économiques, pas agronomiques. Pierre n'emploie plus qu'un ouvrier à mi-temps. Cela aussi a changé. Quinze ans auparavant, on aurait trouvé incroyable qu'un homme puisse mener seul 250 hectares de grandes cultures. C'est possible aujourd'hui. L'une des clés de la rentabilité, c'est la quasi-absence de salaire à payer. Sur ce plan là, il est bien incapable de rivaliser avec les très bas coûts de main d'œuvre d'Amérique latine ou d'Asie. Alors autant travailler seul. Le revers de la médaille, c'est qu'il bosse comme un fou. Dans les périodes de traitement ou de récolte, le stress est immense. C'est une course contre la pluie, contre le vent, contre les maladies des plantes.

Etre seul, Pierre assume. Il aime prendre des risques. Son exploitation ne reçoit jamais de clients et les visites à la ferme de citadins le font bien rigoler. Lui est un industriel et un financier de la production agricole, pas un animateur de foire ni un producteur de confitures. Les contraintes environnementales dont dépendent une partie des aides ne forment qu'une des variables de ses calculs économiques.

Après, il faut vendre. Pierre est connecté par Internet aux marchés. Il étudie, il spéculé, il traite avec les filières d'achats. Entre professionnels du commerce. Une bonne partie de l'année, Pierre troque sa casquette d'agriculteur pour le costume trois pièces du financier. Car la rentabilité, c'est aussi vendre au bon moment, saisir les opportunités, arriver au jour où le vendeur est en meilleure position que l'acheteur. Et ce jeu en Bourse est encore plus épuisant que la lutte contre le charançon.

A ce petit jeu, c'est mort aux faibles. Il faut donc se renforcer. Pierre lorgne sur de nouvelles terres. Qu'il annexera si le jeu en vaut la chandelle. La vie d'entrepreneur performant impose de gagner pour croître toujours plus ! Il n'a plus de voisins autour de son exploitation industrielle, mais des centaines d'hectares.

Qu'importe puisqu'il vit à la ville avec sa femme et ses enfants, des urbains à l'aise qui préfèrent la mer et la montagne à une campagne où ils ne sont pas nés !

Profil B : Hubert, agriculteur « raisonné »

Hubert cultive 90 hectares de grandes cultures, de prairies et de vergers dans le Perche. C'est une région difficile, vallonnée, où les terres ne sont pas très généreuses. Dès que la question de la reprise d'activité de la ferme de ses parents s'est posée, il y a quelques années, Hubert a dû faire des choix. Sans subventions, l'exploitation n'est pas viable. Or, l'évolution des modalités des aides de Bruxelles n'inspirait pas confiance en la viabilité de l'exploitation.

La transmission d'entreprise effectuée, Hubert remet à plat les comptes de l'entreprise. Puis, il considère la nouvelle donne introduite par la politique agricole commune. Les aides ne s'appuient plus uniquement sur le tonnage produit mais partiellement sur les travaux aidant au respect de l'environnement. Un temps inquiet, Hubert comprend vite tout le parti qu'il peut tirer de ce découplage encore partiel. Il a en main les outils lui permettant de réorienter la production de son exploitation.

Le premier calcul est strictement comptable. S'il n'est plus besoin de produire le plus possible pour obtenir un maximum de subventions, ne serait-il pas intéressant de reconsidérer les frais d'exploitation? La quantité de récolte n'est pas l'objectif premier. Les moyens de traitement mis à sa disposition lui permettent d'ajuster au mieux ses coûts de production. Ce calcul se trouve conforté par les premières règles d'agriculture raisonnée exposées par un technicien de la chambre d'agriculture rencontré lors d'une réunion cantonale.

Hubert se lance avec passion dans l'aventure de l'agriculture raisonnée. D'abord parce qu'elle constitue une possible solution d'avenir pour l'exploitation. Ensuite parce que cette voie demande de la curiosité envers le milieu naturel, de la finesse dans la conduite des cultures et de nouvelles connaissances en biologie et en agronomie.

En quelques années, Hubert devient incollable sur le cycle de vie des insectes prédateurs des ravageurs qu'on appelle des "auxiliaires", sur les espèces propres aux haies, sur la vie microscopique présente dans le sol.

Il trouve cela bien plus intéressant que de parcourir ses terres avec son tracteur sans réfléchir. Les outils de l'agriculture de précision deviennent une véritable passion.

Cet intérêt nouveau amène Hubert à s'intéresser à d'autres cultures. Pour asseoir l'assise économique de la ferme, pourquoi ne pas chercher d'autres sources de revenus? Hubert se lance ainsi dans l'arboriculture, d'autant plus facilement que son épouse, Marie, y trouve une activité bienvenue au moment où le premier de ses trois enfants entre au collège. Le couple se met à faire les pommes traditionnelles du pays, celles que les grands parents connaissaient enfants et qu'ils avaient cessé de cultiver par manque de temps et de rentabilité. Cette nouvelle production oblige alors à faire connaissance d'une filière où le désir du consommateur est un paramètre primordial. Prendre en compte le client final nécessite là aussi de changer de mentalité, mais Hubert y est prêt. Ces questions-là se débattent là aussi à la coopérative où l'on cherche de nouveaux débouchés dans le respect de règles sanitaires de plus en plus complexes. Et c'est ainsi qu'au bout de la logique, Hubert et Marie se sont mis à recevoir des classes d'enfants, à vendre des fruits à la ferme et à s'inscrire sur les dépliants touristiques de leur région.

L'idée trotte désormais de créer un gîte rural. Le couple hésite. C'est vraiment un autre métier. Jusqu'ici, le lien avec la production agricole était central. Une activité quasi-hôtelière, c'est vraiment l'inconnu. Pourtant, quand il regarde en arrière, Hubert ne regrette rien de cette évolution. Son métier s'est transformé. Il n'a pas peur de cette nouvelle complexité. Fier du nouvel équilibre économique de son entreprise, Hubert se sent de nouveau paysan sans complexe ancré dans la tradition et ouvert à la modernité !

Profil C : Léon, en colère, attend la retraite !

Léon est en colère. Il peste contre Bruxelles, contre les écolos, contre "son" ministre, contre les techniciens de la Chambre d'agriculture, contre le Crédit Agricole. Ils s'entendent tous pour lui miner la vie. Il n'est plus maître chez lui, tout simplement ! Léon voit s'empiler la paperasse, les formulaires de l'administration, les demandes de la MSA et les enquêtes de la DDAF, il n'ouvre plus son courrier.

Léon garde en tête une période révolue où tout était bien plus facile, celle de ses débuts dans le métier, au début des années 70. La reprise des soixante hectares de son père dans l'Indre s'est faite dans la douceur des certitudes et des avantages acquis. A l'époque, rien ne doit entraver la production. Et Bruxelles paye généreusement pour chaque quintal produit. Léon arrive au bon moment, en pleine force et avec des projets pleins la tête. Il change de matériel presque tous les ans, loue de nouvelles terres, arase des haies pour agrandir ses parcelles et reste à l'affût des nouvelles technologies susceptibles d'améliorer encore ses rendements. De belles années, vraiment!

Et puis, tout est parti de travers !

Les fonctionnaires européens et les écologistes sont les deux têtes de turcs favorites de Léon. Les uns et les autres ont la mémoire courte. Ils oublient que le premier travail de l'agriculteur, c'est de produire. Ils sont trop jeunes pour se souvenir qu'à la fin de la seconde guerre mondiale l'Europe entière avait faim. Son père lui a raconté cette terrible pénurie qui a incité à mettre en place les outils de modernisation de l'agriculture. L'arrivée des tracteurs, l'amélioration des engrais, l'efficacité croissante des produits phytosanitaires, les semences hybrides, tout cela a contribué à faire de la France une puissance agricole mondiale. L'agriculture a d'ailleurs contribué fortement à la richesse de la France. N'a-t-elle pas été le premier poste du commerce extérieur ?

Elle produit trop avec des méthodes lourdement pénalisantes pour l'environnement. Voilà que des "gens de la ville" viennent lui donner des leçons d'agronomie et de défense de la nature, à lui qui a toujours vécu à la campagne et su rendre la terre féconde ! Cela serait encore supportable si les règlements, les lois et les directives ne l'obligeaient pas à changer radicalement sa façon de conduire son exploitation.

Léon se calme toujours en se disant que bientôt il laissera tout tomber. Ses enfants ne veulent pas reprendre l'exploitation, il les comprend. Ses terres seront louées ou achetées. Il reste deux ou trois jeunes sur le canton qui veulent encore s'agrandir. C'est bien le dernier sujet commun qu'il ait encore avec sa coopérative : que faire des terres quand il va partir? Ca tombe bien, les prix augmentent. En attendant, il fait le dos rond.

Il écoute les conseils d'utilisation des nouveaux pesticides et des engrais que lui prodigue un jeune agronome de la coopérative, dont les propos lui échappent, puis il rentre chez lui bien décidé à ne rien changer à ses habitudes. Ce n'est pas à son âge qu'il va se mettre à calculer précisément combien d'unités d'azotes il faut mettre à l'hectare ni s'il est bien nécessaire de traiter. Léon a toujours appliqué les produits préventivement et ses récoltes s'en sont toujours bien trouvés. Quant à Natura 2000, pas de ça chez lui. On est venu le voir pour ses deux étangs où habitent des tortues d'eau. Il a refusé toutes les propositions de contrat. Il est contre et il sera toujours contre. Pas question de s'enquiquiner avec des tortues.

Léon aime son métier. Mais on lui gâche ses dernières années de travail. Il partira à la retraite désabusé. Cette nouvelle agriculture, imposée par les bureaucrates des villes n'est pas la sienne !



Etude 3

« Horizon 2008 » : Quelles techniques demain pour les productions agricoles en France, et ... quelle acceptabilité par la société française ?

Les travaux de l'année 2005

La réflexion avait ainsi pour objectif central : « Identifier un socle commun aux différents acteurs de la filière pour défendre l'image d'une production agricole compétitive et durable en France et dans l'UE »

A cet effet, le Cercle a fait porter ses travaux depuis l'analyse des trajectoires techniques de production⁴⁴ vers la mesure des écarts de perception de l'agriculture en France et de son acceptation par les différents acteurs.

Les travaux ont ainsi porté successivement sur :

- une analyse et une évaluation des trajectoires techniques de production agricole (COP et fruits et légumes),

permettant ...

- une identification des convergences et divergences d'opinion entre acteurs.

... puis

- l'identification des enjeux majeurs et des objectifs que pourraient poursuivre les acteurs de l'amont de la filière agricole et agroalimentaire,

visant à ...

- « défendre sur le long terme la production agricole sur le sol français et européen », notamment par rapport aux attentes des consommateurs et citoyens.

Les choix techniques de production agricole sont-ils une réponse aux attentes de la société ? Une évaluation économique, sociale et environnementale

La problématique de cadrage de la réflexion

Un contexte sectoriel et sociétal en changements parfois rapides

Deux piliers majeurs structurent les choix techniques (suite en particulier à la réforme de la PAC) :

- l'exigence accrue de performance économique sur des marchés ouverts,

⁴⁴ Cette analyse a porté sur les céréales et oléo-protéagineux, ainsi que sur les fruits et légumes.

- la nécessité d'une acceptabilité sociétale de la production (sécurité sanitaire, risques, environnement, ...).

Des acteurs (régulateurs UE et F, aval commercial, « parties prenantes », médias ...) qui interviennent de façon croissante, nouvelle, exercent une pression importante sur l'évaluation de la pertinence et de la performance des trajectoires techniques de production agricole ⁴⁵.

De ce fait, on assiste à un élargissement des critères et points de vue à prendre en compte par les professionnels de l'amont ⁴⁶ pour le choix des trajectoires techniques de production agricole, et pour la gestion des relations entre les acteurs de la production agricole et les acteurs de la filière, ainsi qu'avec les autres acteurs externes.

Dans le même temps, le choix des techniques disponibles pour la production agricole augmente et est de plus en plus diversifié.

Un nombre plus grand de critères pertinents pour juger de la (des) « performance(s) » des trajectoires techniques

Plusieurs types ou familles de critères ont été identifiés lors des travaux (voir en annexe 4 la liste des dix-sept critères étudiés), pour couvrir de façon appropriée l'ensemble des valeurs et priorités d'intérêts des différents acteurs, selon en particulier :

- la perception des citoyens : préservation de l'environnement, sécurité sanitaire du process de production, ... ;
- le point de vue du consommateur de produit alimentaire : sécurité sanitaire, caractéristiques produits, qualité/prix, disponibilité, ... ;
- les dimensions de la compétitivité de l'amont de la filière de production agricole : coût de production, revenu de l'agriculteur, maîtrise technique, valorisation de l'innovation, ...

Un travail d'analyse et d'évaluation sur deux grandes familles de production agricole : céréales et oléo-protéagineux, et fruits et légumes

L'identification et la construction de différents types de trajectoires techniques pour deux types de productions agricoles (céréales et oléo-protéagineux d'un côté, fruits et légumes de l'autre), ont permis une analyse complète et contrastée des enjeux liés aux performances des différentes trajectoires techniques selon les points de vue des différents acteurs.

Cinq modes de production COP ont été étudiés :

- o la production **standard**,
- o la production **contractualisée en filière**,
- o la production **Bio**,
- o la production au sein d'une exploitation gérée selon les **principes de l'agriculture « durable »**,
- o la production avec des **techniques culturelles simplifiées** (TCS).

Quatre modes ont été étudiés pour les fruits et légumes :

- o la production aux **conditions standard actuelles** avec contractualisation et/ou intégration par les entreprises des **IAA**,

⁴⁵ La remise en cause (notamment dans les médias, et en relais de beaucoup d'acteurs, comme les associations de consommateurs) des trajectoires de production végétale fortes consommatrices d'eau en France cet été 2005 en est un exemple récent.

⁴⁶ Dans l'ensemble des travaux du Cercle depuis son origine, l'amont de la filière agricole et agroalimentaire regroupe les agriculteurs, la distribution agricole et les entreprises de l'agrofourriture.

- la production aux **conditions futures attendues** avec contractualisation et/ou intégration par les entreprises des **IAA**,
- la production aux **conditions standard actuelles** avec contractualisation par les **GMS**,
- la production aux **conditions futures attendues** avec contractualisation par les **GMS**,
- la production **Bio**.

Ces trajectoires alternatives montrent bien la variété des choix ⁴⁷ qui sont offerts aux producteurs, que ce soit de façon technique ou contractuelle. On notera que les principes de différenciation des trajectoires - différenciation essentiellement technique pour les COP, et contractuelle pour les F&L - apparaissent ici assez directement liés à la longueur des circuits entre le producteur et le consommateur final, et au caractère plus ou moins important ou contraignant de la prescription technique par l'aval industriel ou commercial.

L'évaluation des trajectoires de production des COP

On observe des **divergences de point de vue fortes entre acteurs**, qui s'ancrent dans les priorités contrastées accordées aux différents critères par les différents acteurs, même au sein de la filière économique. Ceci se traduit notamment par :

- une quasi indifférence des consommateurs aux enjeux économiques de l'amont de la filière, et notamment au revenu des agriculteurs ;
- un poids essentiel par les ONG écologistes aux enjeux environnementaux (avec de plus un écho important dans les médias), alors qu'aucun des acteurs de la filière n'en fait une priorité notable ;
- au sein même de la filière économique et commerciale, des visions très différentes entre l'amont et la **GMS**, laquelle en particulier porte une attention très forte à la santé humaine, mais très peu aux intérêts économiques des acteurs de l'amont ;
- dans cette même filière, des écarts de points de vue notables entre les agriculteurs et la distribution agricole, notamment sur les critères suivants, qui ne sont pas pondérés avec la même importance par ces deux acteurs :
 - « sécurité sanitaire des consommateurs »,
 - « respect des contraintes réglementaires »,
 - « potentiel d'innovation produits ».
- globalement, les **GMS** ont une vision globale des performances relatives des trajectoires très proche de celle des consommateurs, vision qui est par ailleurs beaucoup plus contrastée que celle des acteurs de l'amont de la filière : les trajectoires de production leur paraissent ainsi soit bien plus « performantes », car adaptées (à ses priorités et aux souhaits de ses clients), soit bien plus mauvaises que ne l'estiment pour leur part les acteurs de l'amont agricole ;
- les pouvoirs publics sont dans une situation intermédiaire (d'arbitre, devant « ménager la chèvre et le chou » ?) entre ces différents « mondes » (agricole, industriel, commerçant, consommateur, ONG, ...).

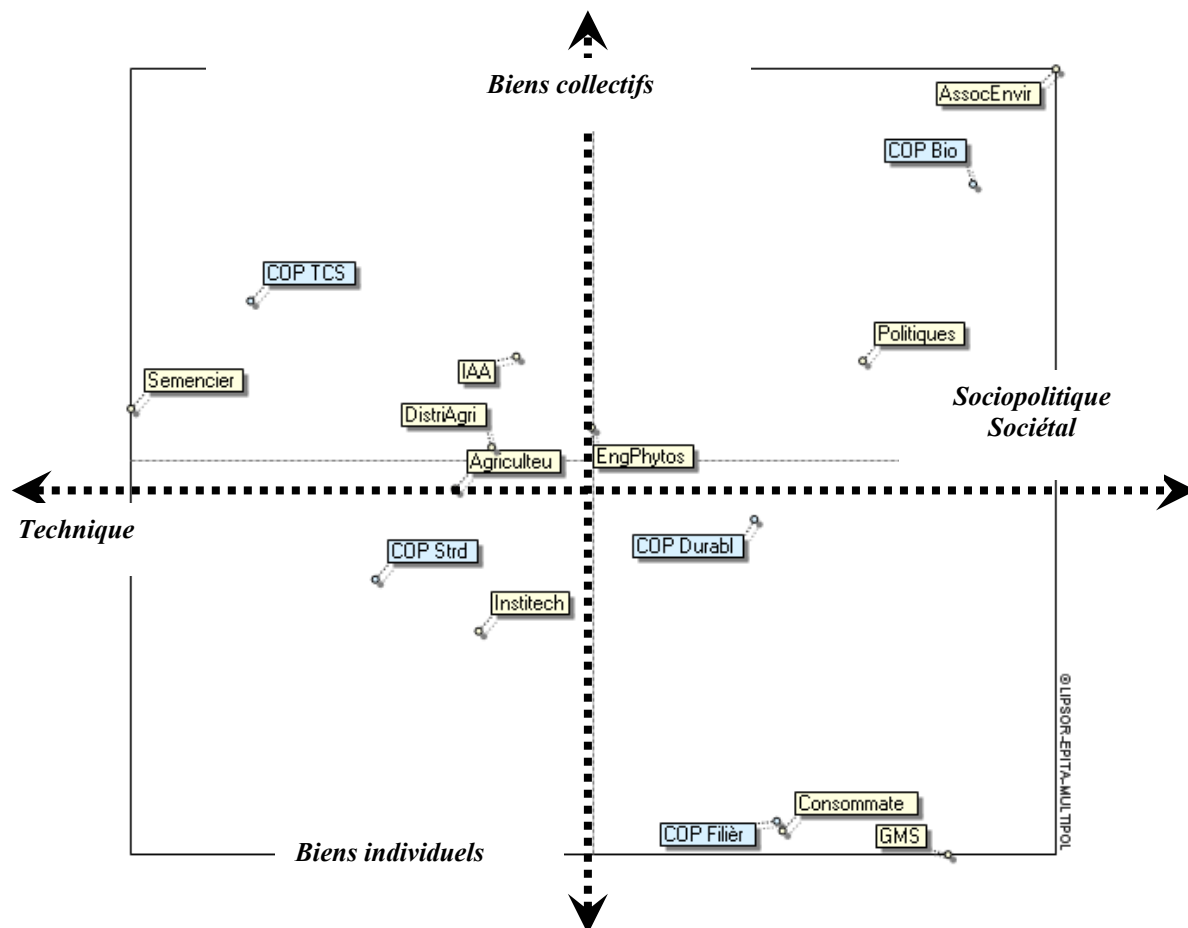
Au total, la variabilité des points de vue s'organise principalement autour des **deux problématiques d'opposition suivantes** :

- d'un côté une opposition entre une vision technico-technique et une vision socio-politique ou sociétale,
- de l'autre une opposition entre les acteurs défendant la pérennité des biens « collectifs » (par exemple la qualité des ressources en eau, la biodiversité ...) et ceux qui défendent les intérêts individuels (notamment ceux du consommateur).

⁴⁷ Le fait que des techniques soient disponibles ne signifie pas cependant qu'elles soient toujours utilisables, puisque les réglementations peuvent restreindre le choix offert aux producteurs (à l'image de l'écart observé dans l'emploi des technologies OGM entre différentes régions du monde).

Les deux axes apparaissent dans le « plan de proximité » entre les différentes trajectoires techniques alternatives et les différents acteurs (voir la Figure 1 ci-dessous).

Figure 1 : Plan de « proximité » entre acteurs et types de productions COP



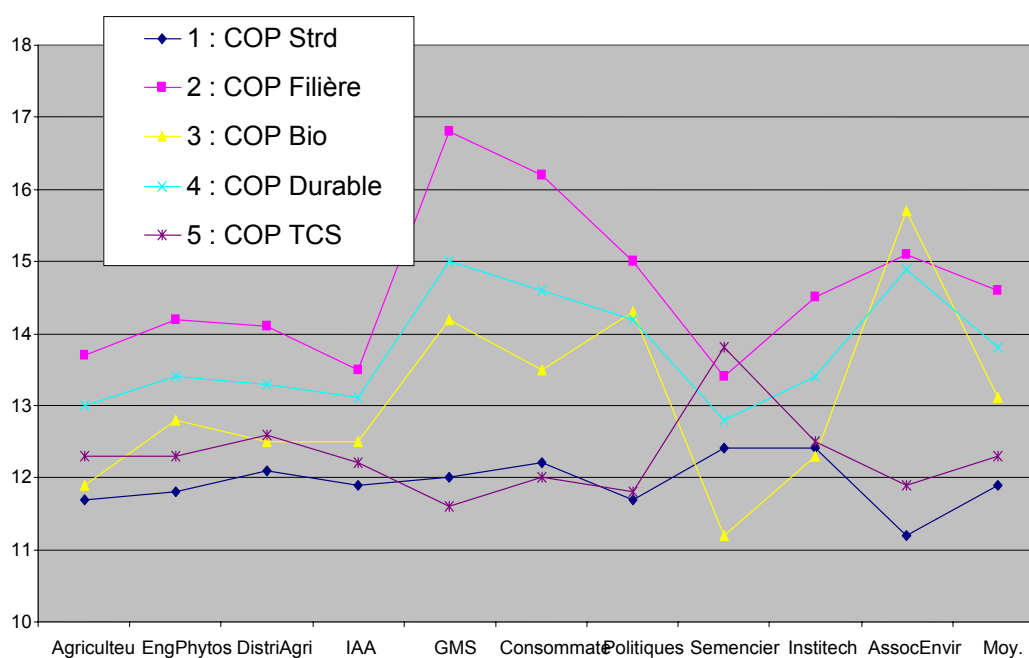
Cependant, **des convergences s'observent** sur plusieurs points majeurs en matière de trajectoires COP. L'ordre hiérarchique entre les trajectoires est quasiment identique selon les différents acteurs (et cela malgré la variété de leur priorités) : on trouve en tête la production de COP en filière, puis la production de COP au sein d'exploitations gérées selon les principes d'une agriculture « durable », puis la production de COP Bio, les COP en technologie culturale simplifiée (TCS), et enfin la production de COP « standard »⁴⁸.

La Figure 2 page suivante montre cet ordre très largement invariant (on notera par exemple la position en tête quasi-systématique de la production COP en filière ; sauf en ce qui concerne les ONG écologistes⁴⁹ (associations de protection de l'environnement) qui privilégient la production sous trajectoire Bio, mais sans que l'ordre relatif des autres trajectoires ne soit affecté.

⁴⁸ Seules les ONG de protection de l'environnement placent les COP Bio en tête.

⁴⁹ On notera que les médias montrent également cette première place accordée à la production BIO.

Figure 2 : Hiérarchie des trajectoires COP selon les différents acteurs



On voit également (sur ce même diagramme) que les acteurs de l'amont de la filière ont une vision (une hiérarchie) très homogène de la performance des trajectoires (valeurs relatives proches les unes des autres et ordres de classement quasi-identiques).

L'évaluation des trajectoires de production des fruits et légumes

Le secteur des fruits et légumes présente de grandes similitudes dans le paysage des points de vue ⁵⁰, mais une filière beaucoup plus courte semble conduire les acteurs à mieux prendre en compte cette variété (du fait d'une plus grande proximité ?).

Les remarques qui ont été faites sur la structure des pondérations COP, traduction de priorités d'intérêts contrastés entre les acteurs, a été répétée à l'occasion de l'analyse des fruits et légumes. La pondération des critères fait apparaître, ici comme pour les COP, de grandes familles disjointes d'opinions :

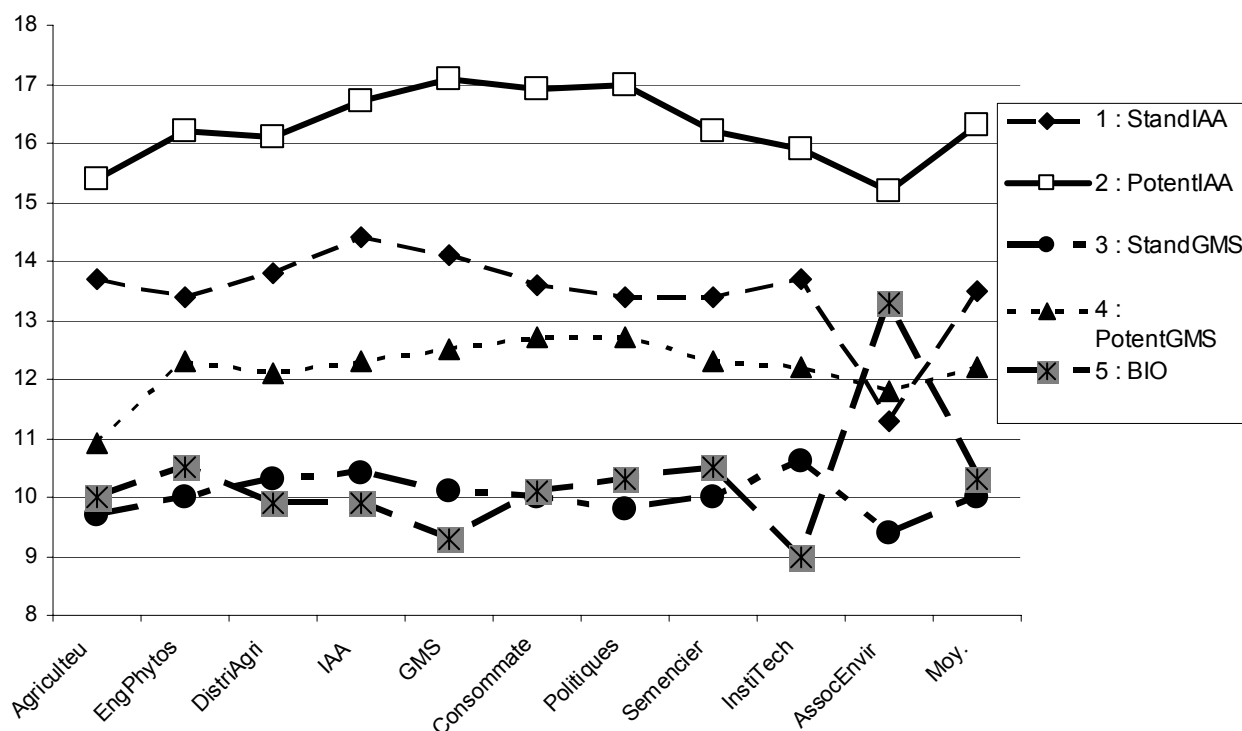
- les critères économiques intéressent essentiellement les acteurs amont de la filière,
- les GMS et les consommateurs sont intéressés par la qualité et le prix des produits,
- pour les politiques, tout ce qui touche à la sécurité (environnement et santé) est mis en avant,
- ...

Le caractère de circuits courts du producteur au consommateur a malgré tout en quelque sorte « rapproché » les points de vue ainsi que les notations relatives des trajectoires techniques selon les critères (voir la Figure page suivante). On observe ainsi :

- peu de variation dans l'ordre hiérarchique (les trajectoires les meilleures le sont pour presque tous les acteurs),
- peu de variation dans l'importance de la performance de chaque trajectoire (il n'y a pas de trajectoire bien meilleure pour certains acteurs que pour d'autres).

⁵⁰ Points de vue différents traduits par des pondérations de critères différents.

Figure 3 : Hiérarchie des trajectoires Fruits et Légumes selon les différents acteurs



La hiérarchie des trajectoires n'est véritablement différente entre les acteurs, comme pour les COP, que pour les associations de protection de l'environnement, qui font fortement remonter à nouveau le Bio, sans malgré tout le placer en tête.

Le point de vue des consommateurs lors de leurs achats de fruits et légumes

Selon les premiers résultats présentés par une enquête micro-trottoir réalisée en avril et mai 2005 – résultats confortés par une enquête BVA réalisée au cours de l'été - les consommateurs sont majoritairement préoccupés par la sécurité et la qualité des produits, persuadés que l'agriculteur défend d'abord ses propres intérêts (revenu, santé personnelle, ...) avant ceux du consommateur.

Dans l'enquête représentative⁵¹ réalisée auprès des consommateurs sur ses choix et comportements lors d'achats de fruits et légumes, plusieurs points méritent attention :

- les consommateurs sont d'abord attentifs à la protection de leur santé et à la qualité gustative du produit (critères jugés comme très important ou important à 97 ou 98 %),
- ils sont ensuite attentifs (critères jugés comme très important ou important à 92 ou 94 %) à :
 - o la prise en compte de l'environnement par l'agriculteur,
 - o le rapport qualité/prix du produit,
- enfin ils attachent une importance encore notable (critères jugés comme très important ou important entre 76 et 87 %) aux quatre critères suivants : la protection de la santé de l'agriculteur,

⁵¹ Enquête BVA réalisée les 9 et 10 juillet 2005 par interview auprès de 1 010 Français âgés de 15 ans ou plus représentatifs de la population française (âge, catégorie socioprofessionnelles et région).

l'aspect du produit, l'information sur les conditions et les modes de production, l'origine géographique du produit, son terroir.

Pour quelques sujets, les moins importants globalement, des différences de jugement peuvent être observées selon les régions, les âges ou les revenus : importance plus grande attachée à l'origine du produit pour les Parisiens ou les plus de 50 ans, importance plus grande donnée au revenu de l'agriculteur au-delà de 50 ans ; enfin plus le revenu augmente – notamment au-delà de 3.500 € de revenu mensuel – moins les Français font confiance aux agriculteurs pour intégrer l'environnement dans leurs choix.

Par ailleurs, ce même consommateur juge que l'importance accordée par l'agriculteur est :

- très forte pour leur revenu (représenté par deux critères, revenu et prix du produit, jugés comme très important ou important à 93 ou 95 %),
- significative encore (critères jugés comme très important ou important à 87 à 90 %) pour : la protection de leur santé, la qualité gustative du produit, l'aspect du produit,
- non négligeable encore (critères jugés comme très important ou important à 75 à 87 %⁵²) pour : la protection de la santé du consommateur, les conditions et modes de production et la protection de l'environnement.

Deux critères sont clairement mal classés : la mise à disposition régulière de nouveautés : nouvelles espèces, nouvelles présentations, ... et la production « hors saison » (critères jugés comme très important ou important à 47 % pour le consommateur, et à 60 ou 67 % pour l'agriculteur, selon le consommateur).

Les consommateurs sont totalement partagés en ce qui concerne le rôle des pesticides comme « médicaments des plantes » ; mais ils estiment majoritairement (à 73 ou 84 % de plutôt ou tout à fait d'accord) que l'autorisation et l'utilisation des pesticides font l'objet de réglementations strictes.

Les enjeux prospectifs majeurs pour la production agricole en France et en Europe et les objectifs associés pour la filière

Cette partie présente les principaux enseignements des travaux 2005 et du séminaire de restitution, sous la forme des :

« enjeux prospectifs et objectifs majeurs pour l'amont de la filière agricole et alimentaire »,

visant à :

« défendre sur le long terme la production agricole sur le sol français et européen »,
notamment par rapport aux attentes des consommateurs et citoyens.

Le Cercle a en effet, lors de ce séminaire de restitution, et sur la base des présentations et témoignages, et à partir des échanges et des débats qui ont eu lieu, poursuivi son travail sur la synthèse de ses travaux en identifiant les grands domaines d'enjeux concernant les choix techniques de la production agricole et plus généralement.

⁵² Ce 87 % est moins bien placé que l'autre du fait de la répartition entre très important et important.

Identification des enjeux et des objectifs

Ces enjeux et objectifs sont classés en deux groupes :

- « **externes** », concernant les relations entre la filière agricole et agroalimentaire et son environnement (notamment les consommateurs et la société), enjeux et objectifs majeurs pour la permanence de la production agricole en France et en UE, et qui pourraient en particulier s'avérer prioritaires dans la perspective d'une politique de communication ultérieure,
- « **internes** » à la filière (et notamment à son amont⁵³), enjeux et objectifs auxquels il convient de faire face et qui sont majeurs pour la réussite durable de la production agricole, et dont il conviendra de discuter avec d'autres instances internes à la filière (par exemple les organisations de filières, les instituts, ...).

Cette liste est élaborée sur la base de l'ensemble des travaux du Cercle cette année, mais aussi éventuellement de certains points majeurs de l'année passée (typologie agriculteurs), ainsi que des exposés et travaux lors du séminaire de Taormina.

Enjeux et objectifs à caractère « externe »

A) La construction d'une relation renouvelée avec le consommateur acheteur et citoyen sur ses priorités : santé, rapport qualité/prix, environnement.

Il convient de prendre en compte la double dimension du consommateur : le consommateur/acheteur d'un côté, le consommateur/citoyen de l'autre ; comme il convient de prendre en compte la variété des attentes et arbitrages de ces consommateurs ou de ces citoyens.

Agir pour faire face à cet enjeu peut se décliner en trois objectifs détaillés :

Objectif 1 : Garantir la protection de la santé et la sécurité sanitaire

Objectif 2 : Rechercher l'optimisation du rapport qualité/prix

Objectif 3 : Assurer la préservation de l'environnement

Une telle relation renouvelée signifie également que l'on arrête de parler au citoyen ou au consommateur :

- de ce qui ne le concerne et/ou ne l'intéresse pas : par exemple le revenu de l'agriculteur, les trajectoires techniques⁵⁴, ... !!!
- sur un ton d'éternel assisté revendicatif et plaignant !!

B) Une réelle prise de conscience par le grand public et les consommateurs du niveau de maîtrise technologique et du professionnalisme développés par les agriculteurs. A cet enjeu correspond l'objectif suivant :

Objectif 4 : Faire mieux accepter l'innovation, notamment lorsqu'elle est au service des valeurs et critères portés par les consommateurs et citoyens (sécurité, environnement, énergie, paysages, ...)

Il s'agit ainsi de casser l'image d'une agriculture traditionnelle qui serait meilleure que les pratiques modernes de l'agriculture (cette maîtrise technologique ne s'oppose pas à la qualité ni à l'origine, ni au « terroir », cf. le vin).

⁵³ Dans nos réflexions, l'amont de la filière intègre les trois acteurs que sont les agriculteurs, l'agrofourniture et les coopératives et négoce agricoles.

⁵⁴ Ne pas utiliser les trajectoires techniques et leur contenu pour communiquer à propos de l'activité de production agricole ; leur contenu est incompréhensible pour les consommateurs, et ils y sont indifférents.

C) La relance et le renouvellement - en le documentant de façon technique, sociale et économique approfondie - du débat autour de l'argument de « l'autonomie alimentaire de l'Europe » dans une perspective de moyen et long terme. Face à cet enjeu trois objectifs peuvent être choisis :

Objectif 5 : Préserver un degré approprié d'autonomie de production en UE : la sécurité d'approvisionnement

Objectif 6 : Préserver la sécurité sanitaire par rapport aux risques importés (crises sanitaires, doutes sur la qualité de l'encadrement sanitaire de certains pays, ...)

Objectif 7 : Maintenir et développer le potentiel de l'activité économique dans les filières agroalimentaires, y compris dans leurs dimensions exportatrices

D) **Objectif 8 :** Contribuer à la réduction des distorsions de concurrence, des écarts de productivité entre pays au sein de l'UE, et renforcer les évolutions économiques et techniques des nouveaux Etats membres

E) **Objectif 9 :** Mieux exploiter les biocarburants et la chimie verte comme une réponse qui peut être apportée par la production agricole à deux défis majeurs du futur : la crise ou les tensions en matière énergétique et leurs enjeux économiques ou environnementaux et la maîtrise des risques de la chimie (dimensions écologiques, économiques, environnementales)

F) **Objectif 10 :** Développer des capacités de gestion de crise (études de danger, préparation de gestion de crises, mise en place d'équipes ad hoc, préparation à la communication, ...), y compris dans les productions céréalières

Enjeux et objectifs à caractère interne

G) Une meilleure analyse et l'identification des convergences majeures existantes entre les consommateurs/citoyens et la production agricole dans les trois champs de convergence possibles d'intérêts (voir enjeux externes) :

Objectif 11 : Identifier les convergences majeures entre les consommateurs/citoyens et la production agricole concernant le rapport qualité/prix

Objectif 12 : Identifier les convergences majeures entre les consommateurs/citoyens et la production agricole concernant la préservation de la santé

Objectif 13 : Identifier les convergences majeures entre les consommateurs/citoyens et la production agricole concernant la protection de l'environnement

Mais il faut demeurer attentifs aux variétés possibles de contenus de ces attentes chez les consommateurs/citoyens.

H) **Objectif 14 :** Construire une activité de production agricole économiquement viable sans les aides

I) **Objectif 15 :** Développer la transparence et les actions concrètes dans plusieurs domaines qui trouvent un écho dans les préoccupations des citoyens : la protection de l'environnement, la prévention des risques sanitaires, la production non alimentaire (dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit, faire auditer et certifier si nécessaire ou utile)

J) **Objectif 16 :** Reconnaître les divergences au sein de l'amont agricole, telles que :

- non partage d'un horizon commun
- non partage de la valeur ajoutée
- entre acteurs individuels et organisations collectives

K) La réduction des divergences en matière de communication au sein de l'amont agricole, qui portent sur de nombreux domaines, et des comportements individuels qui sont collectivement destructeurs au sein des filières et du monde agroalimentaire ⁵⁵:

Objectif 17 : Aller vers une cohérence (voire une unité) de communication

⁵⁵ Le refus de certains producteurs de légumes de parler de leurs traitements phytos en est un exemple récent.

Objectif 18 : Supprimer les attaques internes au monde agricole

Objectif 19 : Différencier le contenu des messages internes et externes sur l'agriculture et les agriculteurs : faire la part des choses entre la défense des intérêts particuliers (défense syndicale) et les intérêts collectifs de l'amont (promotion de la production agricole sur le sol français et européen)

L) **Objectif 20)** Assumer son statut de secteur économique de production engagé dans une compétition locale et mondiale, avec ses métiers, ses hommes, ses choix technologiques et ses pratiques professionnelles

Cet objectif comporte notamment les aspects suivants :

- accepter la confrontation et la controverse (sans se dédouaner des problèmes de fond ; par exemple maïs et disponibilité en eau, ...)
- assumer les responsabilités du passé
- documenter les dimensions économiques, sociales et environnementales de ses choix, et les enjeux de long terme (développement durable)
- reconnaître la présence de l'irrationnel dans la communication et s'efforcer d'y répondre de façon appropriée

Hiérarchisation des objectifs

Les objectifs ont été classés par le selon trois critères :

- **l'importance** de l'objectif dans sa capacité à permettre de contribuer d'atteindre l'objectif majeur fixé, qui est de « pérenniser la production agricole sur le sol français et européen »,
- **l'urgence** de l'action dans ce domaine,
- la **faisabilité** estimée des actions – notamment de communication – qui pourraient être engagées.

Le classement a fait apparaître en tête les dix objectifs suivants.

9.	Mieux exploiter les biocarburants et la chimie verte comme une réponse qui peut être apportée par la production agricole à deux défis majeurs du futur : la crise ou les tensions en matière énergétique et leurs enjeux économiques ou environnementaux et la maîtrise des risques de la chimie (dimensions écologiques, économiques, environnementales)	8,1	8,4	8,1
15.	Développer la transparence et les actions concrètes dans plusieurs domaines qui trouvent un écho dans les préoccupations des citoyens : la protection de l'environnement, la prévention des risques sanitaires, la production non alimentaire (dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit, faire auditer et certifier si nécessaire ou utile)	7,7	7,1	7,3
4.	Faire mieux accepter l'innovation, notamment lorsqu'elle est au service des valeurs et critères portés par les consommateurs et citoyens (sécurité, environnement, énergie, paysages, ...).	7,6	6,2	7,5
20.	Assumer son statut de secteur économique de production engagé dans une compétition locale et mondiale, avec ses métiers, ses hommes, ses choix technologiques et ses pratiques professionnelles.	7,4	6,8	7
7.	Maintenir et développer le potentiel de l'activité économique dans les filières agro-alimentaires, y compris dans leurs dimensions exportatrices.	7,6	6,4	7,1
12.	Identifier les convergences majeures entre les consommateurs/citoyens et la production agricole concernant la préservation de la santé	6,7	7	6,8
3.	Assurer la préservation de l'environnement	6,7	6,2	6,8
1.	Garantir la protection de la santé et la sécurité sanitaire	7,3	6,7	5,6
13.	Identifier les convergences majeures entre les consommateurs/citoyens et la production agricole concernant la protection de l'environnement	6,1	6,6	6,9
10.	Développer des capacités de gestion de crise (études de danger, préparation de gestion de crises, mise en place d'équipes ad hoc, préparation à la communication...), y compris dans les productions céréalières	6,6	6	6,4



ANNEXES

Annexe 1 : Les vingt-trois questions clés du questionnaire Prob-Expert sur le futur de la filière agricole

Les cinq hypothèses de contexte sur l'économique et le réglementaire

H1) : " Croissance économique soutenue en Europe " : le taux annuel de croissance économique en Europe a été régulièrement supérieur ou égal à 2,2% sur la décennie 2000-2010.

H2) : " Intégration des PECO dans la PAC " : en 2010, le périmètre d'application de la PAC comprend les principaux pays agricoles des PECO (Pologne, Hongrie, ...).

H3) : " Forte renationalisation de la PAC " : en 2010, le budget de la PAC est directement d'origine nationale et gérée à cette échelle pour au moins 50% de son montant.

H4) : " La PAC devient principalement une " boîte verte " : en 2010, les critères d'attribution des financements PAC sont non économiques à 50% ou plus (" boîte verte ") ⁵⁷.

H5) : " Surenchère réglementaire en matière de sécurité et d'environnement " : le contexte réglementaire en matière de sécurité sanitaire et d'environnement est caractérisé par une surenchère exacerbée : zéro résidu, principe de précaution " maximaliste " ...

Les trois hypothèses sur les consommateurs et les citoyens

H6) : " Le consommateur paie pour la sécurité/traçabilité " : les consommateurs sont prêts à payer plus dans leurs achats alimentaires pour la sécurité sanitaire, la traçabilité et la préservation de l'environnement.

H7) " Impasses environnementales régionales majeures en Europe " : on assiste à des impasses environnementales majeures dans certaines régions en Europe, impasses liées à la production agricole et à ses pratiques. Celles-ci se traduisent dans des problèmes majeurs dans l'état de l'environnement ou dans son utilisation : disponibilité des ressources en eau, pollutions de l'eau, métaux lourds dans les sols agricoles, boues ...

H8) " Accidents sanitaires répétés " : des accidents sanitaires se sont répétés régulièrement sur la décennie 2000-2010, comme cela a été le cas depuis 5 à 10 ans (vache folle, fièvre aphteuse, poulet à la dioxine ...).

Les six hypothèses de contexte sur la filière agroalimentaire

H9) : " Forte concentration dans la distribution agricole " : en 2010, une coopérative sur deux a disparu ou a été absorbée.

H10) : " L'amont de la filière est payé de ses efforts " : l'amont de la filière (agrofourniture, agriculteurs, coopératives et négoce) peut valoriser financièrement ses efforts et son innovation en matière de sécurité sanitaire, de traçabilité et de préservation de l'environnement.

H11) : " Généralisation de l'obligation de résultat dans la filière " : en matière de qualité et de traçabilité, l'obligation de résultats est généralisée entre acteurs économiques de la filière ; et non l'obligation de moyens comme c'est la pratique tendancielle aujourd'hui.

⁵⁷ **Rappel** : *Boîte orange* : aides couplées à la production et aux prix de marchés (garanties de prix ...); *Boîte verte* : Aides budgétaires n'ayant qu'un effet " nul ou, au plus, minime " sur la production et les échanges (environnement, préretraites, soutien du revenu découplé, ...); *Boîte bleue* : aides liées à un programme de limitation de la production et semi-découplées (versées sur une superficie ou un rendement fixes, ...).

H12) : “ Abus, et rejet de la traçabilité dans la filière ” : il y a eu excès dans les exigences de traçabilité, d’où rupture et un rejet de la traçabilité par certains acteurs de la filière pour des raisons culturelle, comportementale, technique ou économique.

H13) : “ Acceptation des OGM de première génération ” : d’ici 2010, les OGM de la première génération (outil au seul service de la production agricole ou des firmes de l’amont) auront été acceptés et seront largement utilisés en Europe.

H14 ⁵⁸) : “ Usage des OGM de 2^{ème} et 3^{ème} génération ” : en 2010, l’usage des OGM de 2^e ou 3^e génération en Europe a été progressivement étendu à l’ensemble des productions agricoles concernées.

Les neuf hypothèses sur l’agriculture et les agriculteurs

En 2010 ...

HA1) : Il y a au moins 300.000 actifs agricoles à temps plein en France (pour 450.000 en l’an 2000).

HA2) : Il y a moins de 30 % des actifs agricoles “ entrepreneurs” compétitifs aux conditions des marchés. Les autres actifs agricoles étant principalement rémunérés comme “ occupant du territoire ”.

HA3) : Les syndicats agricoles sont profondément divisés dans leurs objectifs et ne sont pas en mesure de porter un nouveau projet commun pour l’agriculture française. Il serait possible de trouver par exemple des fractures fortes entre un syndicat représentant les grandes exploitations, gérées comme des entreprises et en compétition sur les marchés mondiaux, un syndicat défendant les agriculteurs “ paysans ”, vivant de subventions agricoles sur des petites exploitations, voire un syndicat représentatif d’une certain

HA4) : Les urbains ont très largement pris le pouvoir sur l’espace rural. De nouvelles tensions se développent avec les agriculteurs : conflits de voisinage, contraintes de circulation, interdiction d’emploi de produits, ...

HA5) : Les agriculteurs sont toujours majoritairement “ suiveurs ” en matière de préservation de l’environnement. Leurs actions sont presque toujours déterminées par les contraintes réglementaires ou le contexte local.

HA6) : Dix pour cent des agriculteurs qui s’installent en 2010 sont issus de l’extérieur du monde agricole.

HA7) : La diversification (marchande : tourisme, ... ou non marchande : préservation des paysages, ...) hors de la production agricole est perçue positivement par le monde agricole.

HA8) : Les relations entre les agriculteurs et leur distributeur (coopérative ou négoce pour l’appro et la collecte) ont été profondément bouleversées, (du fait notamment des contraintes de réglementation - agrément, limites d’usages, ... - des contrats de production et de leurs cahiers des charges, ...).

HA9) : Les producteurs agricoles ont intégré presque systématiquement la première transformation pour assurer la valorisation de leur production.



⁵⁸ On notera que les hypothèses 13 et 14 visent à apprécier la réceptivité de l’opinion européenne aux nouvelles technologies en matière agricole, et servent ici en quelque sorte d’indicateur de l’application plus au moins “ maximaliste ” du principe de précaution.

Annexe 2 : Les réponses aux vingt-trois questions clés du questionnaire Prob-Expert sur le futur de la filière agricole

1) Les hypothèses sur le contexte socio-économique et des politiques agricoles

Quelle probabilité accordez-vous à la réalisation des hypothèses suivantes ? (unité : % des membres du Cercle interrogés)	très improbable ou improbable	incertaine	très probable ou probable
H2 "Intégration des PECOs"	3%	6%	91%
H5 "Surenchère réglementaire"	9%	6%	85%
H4 "PAC = boîte verte"	6%	24%	70%
H8 "Accidents sanitaires répétés"	21%	30%	48%
H1 "Croissance économique soutenue"	15%	48%	36%
H3 "Renationalisation de la PAC"	36%	36%	27%
H7 "Impasses environnementales majeures"	45%	27%	27%
H6 "Consommateur paie la traçabilité"	45%	39%	15%

 Hypothèse faisant l'objet d'avis convergents

 Hypothèse faisant l'objet d'avis divergents

2) Les hypothèses sur la filière

Quelle probabilité accordez-vous à la réalisation des hypothèses suivantes ? (unité : % des membres du Cercle interrogés)	très improbable ou improbable	incertaine	très probable ou probable
H9 "Concentration dans la distribution agricole"	0%	12%	88%
H14 "Usage des OGM 2ème et 3ème génération"	6%	21%	73%
H11 "Généralisation de l'obligation de résultat"	15%	15%	70%
H10 "Amont de la filière payé de ses efforts"	45%	33%	21%
H13 "Acceptation des OGM 1ère génération"	48%	30%	21%
H12 "Abus et rejet de la traçabilité"	55%	30%	15%

 Hypothèse faisant l'objet d'avis convergents

 Hypothèse faisant l'objet d'avis divergents

3) Les hypothèses sur les agriculteurs

Quelle probabilité accordez-vous à la réalisation des hypothèses suivantes ? (unité : % des membres du Cercle interrogés)	très improbable ou improbable	incertaine	très probable ou probable
A3 "Syndicats agricoles divisés"	0%	8%	92%
A4 "Les urbains ont pris le pouvoir"	4%	15%	81%
A8 "Relations agriculteurs/distributeurs bouleversées"	15%	4%	81%
A1 "Au moins 300.000 actifs agricoles"	15%	15%	69%
A2 "30% des actifs entrepreneurs"	23%	12%	65%
A5 "Agriculteurs suiveurs en environnement"	15%	19%	65%
A7 "Diversification perçue positivement"	8%	27%	65%
A6 "Dix pour cent d'installés issus de l'extérieur"	23%	42%	35%
A9 "Les agriculteurs intègrent la transformation"	38%	38%	23%

 Hypothèse faisant l'objet d'avis convergents

 Hypothèse faisant l'objet d'avis divergents



Annexe 3 : A propos de la méthode Prob-Expert

Pour une description complète de la méthode voir :

Michel Godet, *Manuel de prospective stratégique*, tome 2, Dunod, 2001

Site : www.cnam.fr/lipsor

Conçue par le Professeur Michel GODET (titulaire de la Chaire de prospective industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers), la méthode SMIC-Prob-expert consiste à interroger un panel d'experts d'une manière aussi rationnelle et objective que possible.

On pourrait faire une série d'interviews classiques et en retirer une impression d'ensemble. A moins d'avoir beaucoup de temps, il serait difficile de voir plus d'une vingtaine de personnes. Avec la méthode utilisée ici, on peut facilement en interroger le double ou le triple. On dépasse ainsi un seuil (la trentaine de personnes) à partir duquel les expériences précédentes semblent montrer que la loi des grands nombres commence à jouer quand on s'adresse à un milieu relativement restreint. Autrement dit, on obtiendrait très vraisemblablement les mêmes résultats en interrogeant 100 ou 150 personnes.

Par ailleurs, la méthode élimine une forte part de subjectivité. Celle de l'enquêteur, d'abord. Au lieu de juger d'après des phrases, on juge d'après des réponses chiffrées. Celle de la personne qui répond, ensuite. On lui demande, en effet d'apprécier la probabilité que chaque hypothèse se réalise en chiffrant cette probabilité de 1 (événement quasi-impossible) à 5 (événement quasi-certain), la moyenne étant 3 (événement moyennement probable). Mais on lui demande aussi et surtout de préciser son appréciation sur chaque hypothèse en fonction de toutes les autres. En étant ainsi obligé de réviser plusieurs fois son jugement, la personne interrogée est, d'une certaine manière, obligée de révéler la cohérence implicite de son raisonnement.

Le revers de la médaille, c'est que nous allons être obligés de caractériser l'avenir d'un phénomène complexe par un nombre limité d'hypothèses^(*), ce qui semble exclure une infinité d'autres facteurs.

Mais si ces hypothèses "encadrent" bien l'avenir, on peut retrouver une bonne part de nuances perdues au moment d'analyser les réponses.

Dans la mesure où il reste toujours un certain degré d'incohérence dans les réponses fournies par les experts, la méthode Prob-Expert va alors corriger celles-ci. En effet, si l'on confronte les probabilités conditionnelles, celles-ci doivent obéir à un certain nombre de règles mathématiques simples. Le logiciel Prob-Expert va déterminer la grille de probabilités cohérentes la plus proche des réponses données par chaque personne.

Il va alors analyser les "réponses types" et déterminer une hiérarchie des représentations des experts et, par conséquent, des scénarios les plus probables.

(*) Contrairement à ce que font la plupart des sondages classiques, qui ne tiennent pas compte de l'interdépendance entre les questions posées et aboutissent très souvent à des réponses apparemment contradictoires.



Annexe 4 : Dix-sept critères d'évaluation des trajectoires techniques agricoles

A) Préservation de l'environnement

➤ **1- la protection de l'environnement physique (impact sur l'eau, paysage, faune & flore, air, énergies renouvelables, ...)**

Evaluation objective de la nature et de l'importance des interfaces avec l'environnement : génération de polluants, prélèvement de ressources (notamment irrigation), impacts sur la faune et la flore, effets sur les paysages (taille des parcelles, variété des paysages agricoles, ...). Plus les effets sur l'environnement sont négatifs plus la note est basse.

B) Préservation de la santé et des risques sanitaires lors des processus de production

➤ **2- la santé humaine liée au processus de production (stockage, transport de matières dangereuses, pulvérisation, ...)**

Evaluation des conséquences sur la santé (morbidité, mortalité) des applicateurs ou de la population environnante des sites de production de stockage et de transports (les différentes composantes de l'ensemble du processus de production de collecte et de distribution agricole (jusqu'à l'IAA ou le marché).

3) Perception des consommateurs

➤ **3- la sécurité sanitaire liée au produit agricole (mycotoxines, listeria, ESB, résidus de produits phytos ...)**

Risques et effets sur la santé des consommateurs de produits alimentaires liés à la qualité intrinsèque du produit agricole (état brut ou transformé), y compris à ses évolutions possibles au long du processus de stockage, transport et transformation.

➤ **4- la qualité gustative**

Qualités organoleptiques des produits agricoles.

➤ **5- la valeur nutritionnelle / valeur santé**

Valeurs nutritionnelles des produits, et contributions à la santé des consommateurs.

➤ **6- l'appétence du produit (image du produit), la régularité de la qualité**

Qualité du produit agricole en terme de séduction ou d'attraction liées à son apparence : couleur, forme, absence de maladie apparente ou de défauts ; la régularité de ces caractéristiques et leur maîtrise plus ou moins grande par une trajectoire de production est un atout.

➤ **7- la perception du rapport qualité/prix (création de valeur)**

Capacité de la trajectoire à générer des produits porteurs de valeur chez le consommateur (ce qui conditionne la possibilité de création de valeur ajoutée que l'amont agricole peut s'approprier.

➤ **8- la valeur symbolique du produit (terroir, label, ...)**

Composantes ou attributs du produit agricole à caractère d'image ou de symbole, et non liée à sa qualité gustative mesurable, à sa valeur nutritionnelle ou à son apparence. Ceci fait référence aux attributs du produit de type origine, terroir, label, ...

➤ **9- la disponibilité du produit (des fraises toute l'année !)**

Aptitude de la trajectoire de production à mettre le produit sur le marché sur l'ensemble de l'année.

4) Dimensions de la compétitivité pour l'amont de la filière ⁶⁰

➤ **10- le coût de production, incluant :**

1. *Coût (et contraintes) du foncier*
2. *Coûts en personnel (hommes/jour) (travail en commun, ...)*
3. *Coûts et contrainte du respect de la réglementation*
4. *Coût des équipements*
5. *Coût de l'énergie*
6. *Coût des intrants (engrais, produits de santé végétale)*

Somme des coûts de production pour la trajectoire, y compris les composantes stockage et transports (Rappel : l'échelle d'évaluation est comparative).

➤ **11- la rentabilité de la production (espoir de gain)**

Perspectives de rentabilité de la production, compte tenu de la situation concurrentielle sur les marchés de produits issus de cette trajectoire (voir les trajectoires Bio, contractualisées, ...).

➤ **12- la volatilité des prix (risque)**

Degré de variabilité des prix sur les marchés de produits issus de cette trajectoire (variabilité intra-annuelle ou interannuelle). Degré de risques associés.

➤ **13- la maîtrise technique des caractéristiques des produits**

Capacité de la trajectoire et de ses caractéristiques (techniques et de management) à maîtriser les caractéristiques de sortie du produit agricole

➤ **14- les contraintes subies (réglementation, complexité des contrôles)**

Importance relative des contraintes à caractère réglementaire (lois, règlements et processus)

➤ **15- la valorisation de l'innovation**

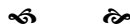
Capacité de la trajectoire technique de production à générer des produits nouveaux ou innovants, permettant de créer de nouvelles valeurs sur les marchés et pour les clients.

➤ **16- la transparence**

Capacité de la trajectoire technique de production à répondre à des exigences de transparence (documentation des pratiques, certification, traçabilité, ...).

➤ **17- la sécurité de l'approvisionnement**

Capacité de la trajectoire à maintenir en France (et en UE) une capacité de production suffisante pour satisfaire les besoins des consommateurs français (et européens).



⁶⁰ Compte tenu des objectifs et de la composition du Cercle, le travail a privilégié l'intérêt économique des acteurs de l'amont de la filière, et notamment des producteurs que sont les agriculteurs.

Annexe 5 : La réforme de la Politique agricole commune décidée à Luxembourg en juin 2003

Ces décisions prises à Luxembourg peuvent être classées dans huit grands groupes, selon leur nature.

1) Le principe de base du financement des agriculteurs est un système découplé de la production, mais un découplage partiel demeure possible

- Introduction du découplage total des aides et possibilité pour les états membres d'en « recoupler » une partie.
- Toutes les aides actuelles sont remplacées par un **paiement unique** (dit Droit de paiement unique, ou DPU) basé sur des droits historiques acquis.

2) Les modalités de calcul et de gestion du Droit à Paiement Unique (DPU) sont détaillées

- Les modalités de calcul du Droit à Paiement Unique (DPU) sont fixées principalement à partir de références historiques de l'exploitant pendant la période 2000-2001-2002
- Ces modalités intègrent aussi les éléments suivants :
 - des calculs des droits sur les surfaces moyennes et en fonction de la valeur 2002 des primes,
 - elles varient selon les options de découplage, en tenant compte des droits provenant de la jachère obligatoire et des autres productions.
- Les DPU sont activés chaque année à partir d'un formulaire rempli par l'agriculteur avec validation des ha admissibles, ...
- Les droits à paiement étant rattachés à l'hectare, ils peuvent être cédés de manière marchande. Une limitation des transferts est imposée à l'intérieure des frontières de l'Etat membre...

3) Ce nouveau paiement unique est subordonné au respect par tous les agriculteurs de normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire et de bien-être des animaux

- L'agriculteur devra respecter 18 réglementations en matière d'environnement (à l'horizon 2005), de santé publique (2006) et de bien-être des animaux (2006).
- Il a l'obligation d'entretien des terres suivant les « bonnes pratiques agricoles ».
- Des contrôles seront opérés sur la base d'indicateurs précis.
- Des sanctions sous forme de réductions d'aides sont prévues.

4) Une modulation européenne des aides PAC est mise en place (de façon obligatoire) dès la récolte 2005 pour financer des aides au développement rural

- La modulation s'appliquera, dès dépassement de la franchise de 5 000 Euros par exploitation. Elle s'élève à 3 % en 2005, 4 % en 2006 et 5 % en 2007 jusqu'en 2012.
- Elle touchera principalement les grandes exploitations.
- A partir de 2007 ce dispositif permet d'introduire une discipline financière et un outil qui permet de respecter le budget agricole. La Commission propose le Conseil des ministres dispose.
- La politique de développement rural renforcée comporte notamment la promotion des mesures destinées à l'éco-conditionnalité, et à aider les agriculteurs à la respecter.

5) L'introduction d'un système facultatif de conseil agricole

- Un dispositif de conseil agricole doit être obligatoirement proposé d'ici le 1^{er} janvier 2007 aux agriculteurs.
- Ce dispositif doit permettre d'accompagner l'agriculteur dans le respect des exigences réglementaires.
- Son coût sera pris en charge partiellement. Les exploitations touchant plus de 15.000 Euros seront prioritaires.

6) Une réserve nationale de droits à prime est créée pour des programmes d'assistance à certaines exploitations fragiles

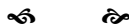
- Cette réserve est destinée à encourager l'installation des jeunes et à gérer les cas exceptionnels (restructuration des exploitations sur la période de référence, par exemple), ou à conforter certaines exploitations nécessaires au maintien du tissu rural dont les références en superficie sont faibles.
- Cette réserve est alimentée par un pourcentage (3 % ?) de l'enveloppe nationale des aides, des droits à paiement non utilisés pendant 3 ans, un prélèvement sur la totalité de la cession des droits ou par une réduction unitaire de la valeur des droits vendus.

7) Les organisations communes de marché (OCM) sont sensiblement modifiées, particulièrement pour les productions animales

- L'UE s'en remet à une régulation globale faite par le marché. Les dispositifs ne servent plus qu'à gérer les crises dans leurs phases les plus difficiles.
- La révision de la politique de marché fait apparaître :
 - une diminution de moitié des majorations mensuelles dans le secteur des céréales ; le prix d'intervention actuel sera maintenu,
 - des réductions asymétriques des prix dans le secteur du lait ; le prix d'intervention du beurre sera réduit de 25 % sur quatre ans, une réduction de 15 % sur trois ans du prix du lait écrémé en poudre.

8) La concurrence à l'export et l'accès au marché mondial sont rendus plus ouverts

- Réduction des subventions à l'export.
- Réduction des droits de douanes à l'importation.



Annexe 6 : L'avenir de la filière agricole par BASF et ses clients : Les dix années de la démarche de réflexion prospective (1995-2005)

Phase 1 : Séminaire de prospective, horizon 2005 (printemps 1995)

Objectifs

- Identifier les principaux changements attendus, chasser les idées reçues, repérer les enjeux majeurs pour la filière à l'horizon 2005, et explorer les réponses possibles pour la distribution agricole

Avec qui ?

- Une quarantaine de dirigeants de la distribution agricole (coopératives et négoce), de membres de BASF Agro et deux journées de séminaire

Avec quels outils méthodologiques ?

- « Ateliers de prospective »

Phase 2 : BASF et ses distributeurs : l'avenir en commun (1995-1996)

Objectifs

- Identifier les changements en cours et les enjeux pour la distribution agricole (dimensions technico-économiques, contexte de la filière, demande des agriculteurs, ...)

Avec qui ?

- 3 groupes de travail de dirigeants de la distribution, et 4 réunions d'une journée sur six mois

Avec quels outils méthodologiques ?

- Comprendre aujourd'hui les demandes des agriculteurs et anticiper leurs besoins futurs : *analyse morphologique*

- Analyser les métiers des distributeurs, leurs forces et leurs faiblesses : construire les *arbres de compétences* présents et futurs de l'offre des distributeurs

- Détailler les principaux champs de bataille du futur, recenser les objectifs des acteurs concernés, comprendre les alliances et les oppositions d'intérêts : *analyse du jeu d'acteurs* internes et externes à la filière

Phase 3 : Agriculture et environnement à l'horizon 2010, consultation prospective (1997)

Objectifs

- Comprendre les interfaces entre agriculture et environnement hier et aujourd'hui

- Anticiper leurs évolutions à l'horizon 2010,

- Réfléchir sur les actions à mettre en place par la distribution

Avec qui ?

- Un panel d'une centaine de dirigeants de la distribution (taux de retour de 48 à 58 %)

- Un panel interne à BASF (quarante technico-commerciaux)

- Un Cercle associant distributeurs et agriculteurs et des experts lors du séminaire de synthèse

Avec quels outils méthodologiques ?

- *Delphi-Abaque de Régnier* : un questionnaire Delphi sur trois tours de questions (passé, présent, futur) étalés sur cinq mois (votes et argumentaires), et un mode de vote efficace : l'Abaque de Régnier

- Une *analyse morphologique* pour la construction de scénarios contrastés des relations entre agriculture et environnement à l'horizon 2010

Phase 4 : Sécurité alimentaire et environnement, analyse du jeu d'acteurs (1998-1999)

Objectifs

- Identifier les champs de bataille concernant la sécurité alimentaire et l'environnement
- Comprendre le jeu de tous les acteurs concernés, analyser les forces en présence, repérer les conflits majeurs, identifier les alliances nécessaires et/ou possibles

Avec qui ?

- Un Cercle de Réflexion Prospective (industriels fournisseurs, distributeurs et agriculteurs) élargi vers l'aval aux IAA
- Les autres acteurs : grande distribution, pouvoirs publics et associations de consommateurs, associés par :
 - des entretiens préalables pour alimenter la réflexion
 - lors du séminaire de synthèse pour commenter, critiquer, compléter les résultats

Avec quels outils méthodologiques ?

Analyse du jeu d'acteurs (enjeux et champs de bataille, acteurs en présence, objectifs poursuivis) à l'aide de la méthode Mactor

Phase 5 : Vers un socle commun pour les cahiers des charges et des options pour la mise en œuvre de l'agriculture raisonnée (1999-2000)

Objectifs

- Analyser les positions des acteurs de la filière par rapport au cahier des charges
- Construire un socle commun raisonnable, pertinent et cohérent pour la conception des cahiers des charges
- Explorer les dimensions constitutives et les alternatives possibles pour l'agriculture raisonnée

Avec qui ?

- Un Cercle de Réflexion Prospective (industriels fournisseurs, distributeurs, agriculteurs, IAA) élargi vers l'aval à la grande distribution
- Les autres acteurs : pouvoirs publics et associations de consommateurs, associés par :
 - des entretiens préalables pour alimenter la réflexion
 - lors du séminaire de synthèse pour commenter, critiquer, compléter les résultats

Avec quels outils méthodologiques ?

Ateliers de prospective pour l'analyse des positions des acteurs, *analyse morphologique* pour construire les options possibles pour l'agriculture raisonnée

Phase 6 : Le Net et l'agriculture (2000) ; réflexion menée au sein du club Demeter

Objectifs

- Comprendre les enjeux potentiels créés par l'émergence d'Internet
- Analyser le positionnement et les objectifs des acteurs ; repérer les nouveaux entrants et leur rôle potentiel

Avec qui ?

- Le Cercle de Réflexion Prospective (industriels fournisseurs, distributeurs, agriculteurs, IAA)

Avec quels outils méthodologiques ?

Analyse du jeu d'acteurs (enjeux et champs de bataille, acteurs en présence, objectifs poursuivis) à l'aide de la méthode Mactor

Phase 7 : Quels agriculteurs en France à l'horizon 2010 ? (2001-2003)

Objectifs

- Identifier les questions clés qui vont conditionner l'avenir de l'agriculture en France
- Apprécier les probabilités de réponses de ces questions
- Construire les scénarios les plus probables et analyser leurs enjeux pour le consommateur et le citoyen

Avec qui ?

- Le Cercle de Réflexion Prospective élargi aux associations de consommateurs
- Interview d'un panel extérieur de membres des filières et des autres acteurs concernés

Avec quels outils méthodologiques ?

Méthode de l'analyse morphologique et méthode de probabilisation d'hypothèses croisées, SMIC-PROBEXPERT

Phase 8 : Certitudes et incertitudes issues des accords de Luxembourg (Juin 2003), et conséquences sur les attentes et comportements des agriculteurs (2003-2004)

Objectifs

- Analyser les conséquences de la réforme politique de la PAC de juin 2003
- Comprendre et anticiper quels pourront être les impacts sur les comportements et attentes des agriculteurs

Avec qui ?

- Le Cercle de Réflexion Prospective
- Interventions d'experts et d'acteurs

Avec quels outils méthodologiques ?

Ateliers de prospective pour l'analyse des conséquences de la PAC (certitudes et incertitudes), identification des critères clés, évolutions des profils d'agriculteurs et de leurs attentes à l'égard de la distribution agricole.

Phase 9 : « Horizon 2008 » : Quelles techniques demain pour les productions agricoles en France, et quelle acceptabilité par la société française ? (2005)

Objectifs

- Identifier les critères d'évaluation des techniques agricoles selon les différents acteurs (interne et externe aux filières)
- Evaluer les techniques alternatives de production agricole pour deux familles de produits
- Mesurer les écarts d'opinion ou d'évaluation selon les acteurs

Avec qui ?

- Le Cercle de Réflexion Prospective
- Interventions d'experts et d'acteurs

Avec quels outils méthodologiques ?

Ateliers de prospective pour la construction des alternatives techniques de production ; méthode MULTIPOL d'évaluation multicritères.

Bibliographie

Publications

- CHAPUY P., LAFOURCADE B., " L'avenir de la filière agricole par BASF et ses clients ", *Revue française de gestion n°128*, mars-avril-mai 2000
texte paru également dans : *Technological forecasting and social change* n°65, 2000 sous le titre « Scenarios and actors' strategies : the case of the agri-foodstuff Sector », pp 67-80
- CHAPUY P., GODET M., "Sécurité alimentaire et environnement, analyse du jeu d'acteurs par la méthode MACTOR", *Cahier du LIPS n° 11*, 1999 (plus version anglaise)
- CHAPUY P., MONTI R., "La filière agricole et l'environnement, Scénarios 2010 par la méthode Delphi-Abaque de Régnier", *Cahier du LIPS ° 9*, mars 1998, 44 pages
- MONTI R., (sous la direction de), en collaboration avec MEUNIER F. et PACINI V., « BASF agriculture et ses distributeurs : l'avenir en commun », *Travaux et Recherche de Prospective n°3*, octobre 1996, 96 pages

Les deux Cahiers du Lipsor sont accessibles sur le site du LIPSOR : www.cnam.fr/lipsor/

Rapports d'étapes

Cercle de Prospective, « *Vers un socle commun pour l'agriculture raisonnée* », rapport de synthèse, 1999

Cercle de Prospective, « *Quels agriculteurs en 2010 en France, pour quelles agricultures ? Enjeux et stratégies de la distribution agricole* », rapport de synthèse, 2002

Cercle de Prospective, « *Quels agriculteurs en 2010, pour quelles agricultures en France, deux scénarios contrastés* », plaquette, 2003

Cercle de Prospective, « *Horizon 2008 : Quelles techniques demain pour les productions agricoles en France, et quelle acceptabilité par la société française ?* », note de synthèse, 2005

